



Rapport annuel

Prix et qualité du service d'élimination des déchets



Préambule



*Monsieur André Delestre
Vice-Président chargé de la collecte,
du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés*



Le service de collecte des déchets, intervenant sur nos 45 communes constituant la Communauté de l'Agglomération de Rouen, a été labellisé QUALITRI par le ministère concerné, l'ADEME et Eco emballages en 2009 autour de 4 axes de progrès :

- Le service à l'habitant : satisfaire les usagers.
- L'économie : maîtriser les coûts.
- L'environnement : améliorer les performances de collectes et réduire les impacts environnementaux.
- Le social : améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

C'est la reconnaissance des choix politiques réalisés et du travail de tous les acteurs de la filière.

Au fil des pages de ce rapport annuel, vous découvrirez toutes les actions engagées dont les plus remarquables sont :

- Le travail préparatoire à la restructuration de la régie à l'occasion du renouvellement du contrat d'exploitation des prestataires dans une démarche d'exemplarité de notre collectivité.
- L'élaboration du cahier des charges et l'attribution du marché.
- La montée en puissance du pôle de l'éducation à l'environnement afin de «prévenir le déchet» et de «mieux trier».
- La mise en œuvre des premiers leviers d'optimisation définis collectivement et validés lors du conseil communautaire de décembre.

Le service public s'en trouve renforcé grâce à la mutualisation des moyens sur notre territoire. Cela nous permet investissement et modernisation, économie d'échelle tout en préservant dans son fonctionnement le lien essentiel de proximité que sont nos communes.

Les exigences économiques, environnementales et sociales s'imposent à nous tous. La démarche engagée va se poursuivre et s'élargir à l'ensemble du territoire nouveau qui s'ouvre avec la naissance de la CREA.

Ecouter, servir, construire, tous ensemble.
Notre communauté de destin avance.

André DELESTRE

Sommaire

5	Les caractéristiques de la Communauté
6	- Habitat et territoire
7	- Compétences de la Communauté d'Agglomération Rouennaise
	- Les caractéristiques de la CAR
12	Les projets de la CAR
13	- Projets terminés
14	- Projets en cours
16	- Projets à venir (2010)
18	- Contribution au réchauffement climatique : Copenhague 2009
19	Comparatif avec les collectivités
20	Nationales
22	Locales
24	Indicateurs techniques
25	Education à l'environnement Agir pour le développement durable
25	- Une relation directe à l'utilisateur
27	- La communication écrite
27	- Interventions du SMEDAR
28	Relations aux usagers
28	- Cellule aux Usagers
31	- Contacts courriers et courriels
35	Ressources humaines
32	- Effectifs
34	- Organigramme
35	- Formations 2008 / 2009
37	- Hygiène et sécurité
42	Equipement
54	Collectes
54	- Ordures ménagères
56	- Déchets recyclables
58	- Déchets végétaux
60	- Encombrants et dépôts sauvages
61	- Déchets d'activité de soins à risques infectieux
62	- Déchetteries
66	- Redevance spéciale
67	Indicateurs financiers
68	Dépenses réelles globales
68	- Dépenses de fonctionnement
70	- Dépenses d'investissement
71	Recettes
72	Annexes



Les caractéristiques de la Communauté

Habitat et territoire

Compétences de la Communauté d'Agglomération Rouennaise

Suite à la création de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise par arrêté préfectoral du 23 décembre 1999, et en application de celui du 31 décembre 2001, la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée des communes et des syndicats vers la Communauté à compter du 1^{er} janvier 2002.

- l'amélioration de la qualité de service,
- la sécurité du personnel,
- la maîtrise des coûts.

durable.

Dans un souci permanent d'innovation, les services restent vigilant quant aux avancées technologiques, réglementaires et juridiques.

La partie traitement a été confiée au Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR). Il reste à la charge des communes, la collecte des déchets des services techniques, le nettoyage du mobilier urbain (affiches, graffitis...) dont les colonnes d'apport volontaires.

S'inscrivent également dans les compétences de la Communauté, la construction et l'exploitation de déchetteries ouvertes à l'ensemble des habitants.



Caractéristiques de la CAR

Nombre de communes et population

	Années	
	2008	2009
Nombre de communes	45	45
Population totale légale avec recensement complémentaire INSEE 99	413 425	411 721

Répartition des compétences

Types de déchets collectés	Collecte en Porte à Porte (PAP)	Collecte en Point Apport Volontaire (PAV)	Commentaires
Ordures Ménagères	X		
Déchets Recyclables (multimatériaux)	X	X	Collecte en PAV pour certains quartiers de Rouen
Verre	X	X	Collecte en PAP pour 9 communes : Amfreville La Mivoie, Belbeuf, Bonsecours, Canteleu, Franqueville-Saint-Pierre, Mesnil-Esnard, Mont-Saint-Aignan, Petit-Quevilly, Sotteville-lès-Rouen
Déchets Végétaux	X	X	Collecte en PAP : Pour les habitats pavillonnaires sauf certains quartiers de Rouen et 7 communes (Boos, Quevreville-La-Poterie, La Neuville-Chant-d'Oisel, Saint-Aubin-Celloville, Ymare, Gouy, Les Authieux-Sur-Le-Port-St-Ouen) Collecte en PAV : (déchetterie) pour les habitats collectifs Exceptions pour Rouen, Hormis les espaces verts gérés par les bailleurs
Encombrants	X	X	Prise de rendez-vous - pour les maisons individuelles, par leurs propriétaires Rendez-vous systématique - pour les habitats collectifs, par les gestionnaires d'immeubles
DASRI		X	Dépôts en pharmacies
Déchets des professionnels	X	X	Déchetterie de Rouen pour les artisans et commerçants

Caractéristiques des opérations de collecte en PAP

Type de déchets	Fréquence de collecte	Contenant (couleur) sacs transparents, bacs bleus...	% de population desservie	
			Régie	Prestataire
OM	de C1 à C7	Sacs noirs et bacs gris (bacs marrons à Rouen)	36,6%	63,4%
DR	C1	Bacs bleus en habitat individuel pour Nord Est de Rouen Sacs bleus pour tous les autres cas	37,3%	62,7%
Verre	C1	Bac vert en habitat collectif Bannette verte en habitat individuel	6,0%	94,0%
Déchets végétaux	C1 et M2	Sacs transparents Bacs marrons à Houpeville et quartier du jardin des Plantes à Rouen	12,1%	87,9%
Encombrants	Suite à une prise de rendez-vous		17,7%	82,3%
Déchets des professionnels	de C1 à C7	Sacs noirs et bacs gris hormis bacs marrons à Rouen Bacs bordeaux pour ceux soumis à la redevance spéciale	NC	NC

Déchetteries

Nombre de déchetterie	10
Nombre moyen d'habitants par déchetterie	41 172,1
Mode d'exploitation Régie Prestataires	Mixte
Jours d'ouverture	7 jours sur 7 - à Rouen et Maromme - Horaires spécifiques pour les autres déchetteries - ouvert 5 jours sur 7 (cf. horaires en annexes)
Nombre annuel de visites en 2009	396 180
Accueil des déchets dangereux	Oui pour les 10
Accès aux professionnels	Oui - accès payant à Rouen

Récapitulatif des matériels destinés à la collecte par apport volontaire

	2009			
	Colonnes d'apport volontaire sont comptabilisés cette année les colonnes enterrées	Points de regroupement	Abris bétons pour bacs collectifs	Bacs enterrés
DR (multimatériaux)	119	7	333	-
Verre	628	7	43	-
Papier	83	-	77	-
OM	3	302	59	54
TOTAL en 2009	833	316	512	54
dont colonnes enterrées	15	-	-	-
TOTAL en 2008	836	280	530	54

	2009		
	Tous secteurs (hors Rouen)	Rouen	Total
Colonnes d'apport volontaires	505	328	833
Bacs par points de regroupement	114	202	316
Abris bétons	436	76	512
Bacs enterrés	-	54	54
Total en 2009	1 055	606	1 661
Total en 2008	1 111	535	1 646

Points de regroupement

316 bacs
268 plates formes préfabriquées
172 points de regroupements

La collecte des déchets en porte à porte n'est pas adaptée à toutes les configurations urbanistiques. Aussi, une palette d'équipement est proposée sur le terrain pour résoudre ces difficultés. Les moyens sont adaptés en permanence aux besoins.

Le projet Agglocollecte tend à répondre aux spécificités des collectes sur les communes avec comme priorité la ville de Rouen.

En 2009, 54 bacs enterrés sont en fonctionnement sur la ville de Rouen. 12 aires grillagées, dédiées aux bouteilles plastiques ont été supprimées sur le territoire, car faisant double emploi avec le porte à porte.

Dans le futur, les colonnes d'apport volontaire papier seront destinées à recevoir les déchets multimatériaux (journaux, revues, magazines, cartons, bouteilles plastiques, briques alimentaires, les emballages en acier et aluminium).

47 colonnes d'apport volontaires verre ont été incendiées en 2009 et remplacées.

Les abris bétons sont installées dans les zones non conteneurisées. On en compte 512 sur le territoire de la CAR.

Evolution des tonnages des déchets collectés

Année	Tonnages*	Ratio kg/hab/an
2007	244 766,6	593,3
2008	243 062,9	585,5
2009	236 631	574,7
Evolution 2008/2009	-2,65%	-1,8%

* Tous déchets confondus y compris les déchetteries.

Tonnages de déchets collectés par type de flux

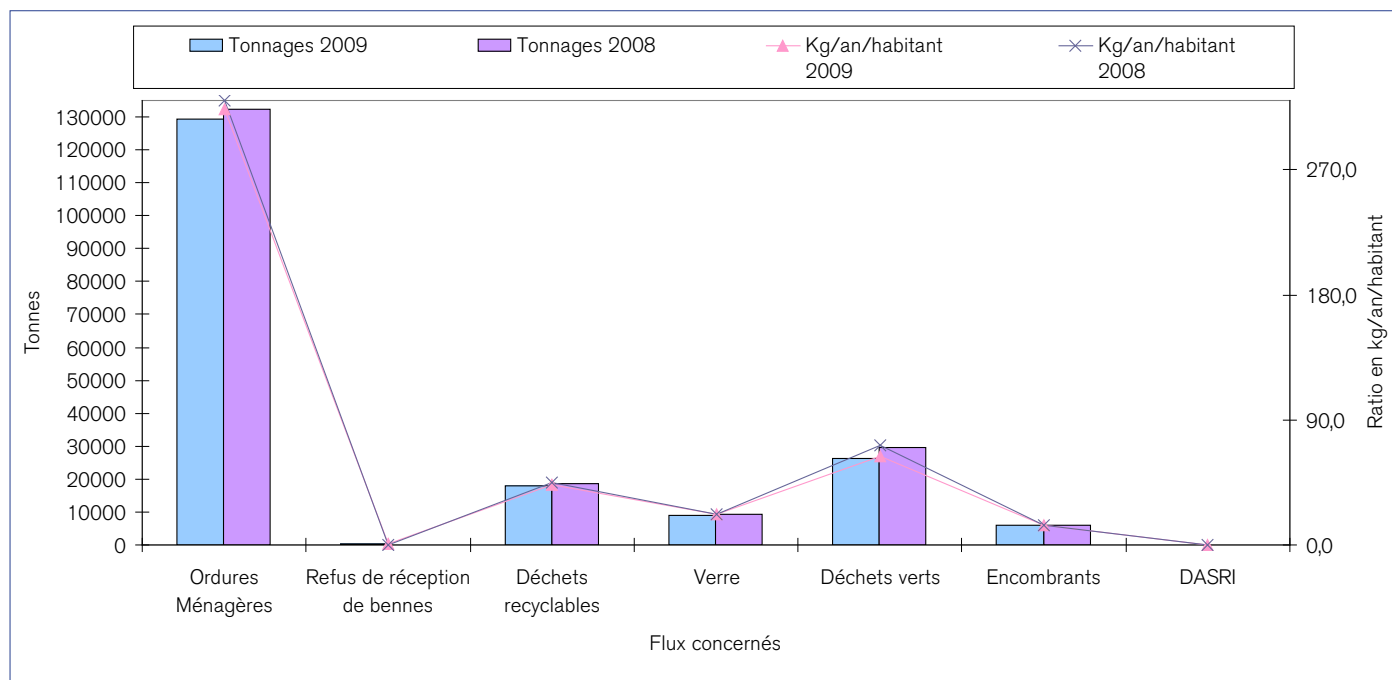
Collecte	Tonnages 2009	Kg/an/habitant 2009	Tonnages 2008	Kg/an/habitant 2008	Evolution tonnages collectés Année 2008/2009
Ordures ménagères	129 260	314,0	132 303	320,0	-2,3%
Refus de réception de bennes	169	0,4	81	0,2	108,6%
Déchets recyclables	17 882	43,4	18 700	45,2	-4,4%
Verre	8 975	21,8	9 206	22,3	-2,5%
Déchets végétaux	26 372	64,1	29 662	71,7	-11,1%
Encombrants	5 999	14,6	6015	14,5	-0,3%
DASRI	9,34	0,02	10,10	0,02	-7,5%
Total	188 666	458,2	195 977	471,6	-3,7%

Une augmentation significative des refus incite à un travail spécifique sur l'habitat collectif en concertation avec les services du SMEDAR et sur les conditions d'accueil au centre de tri.

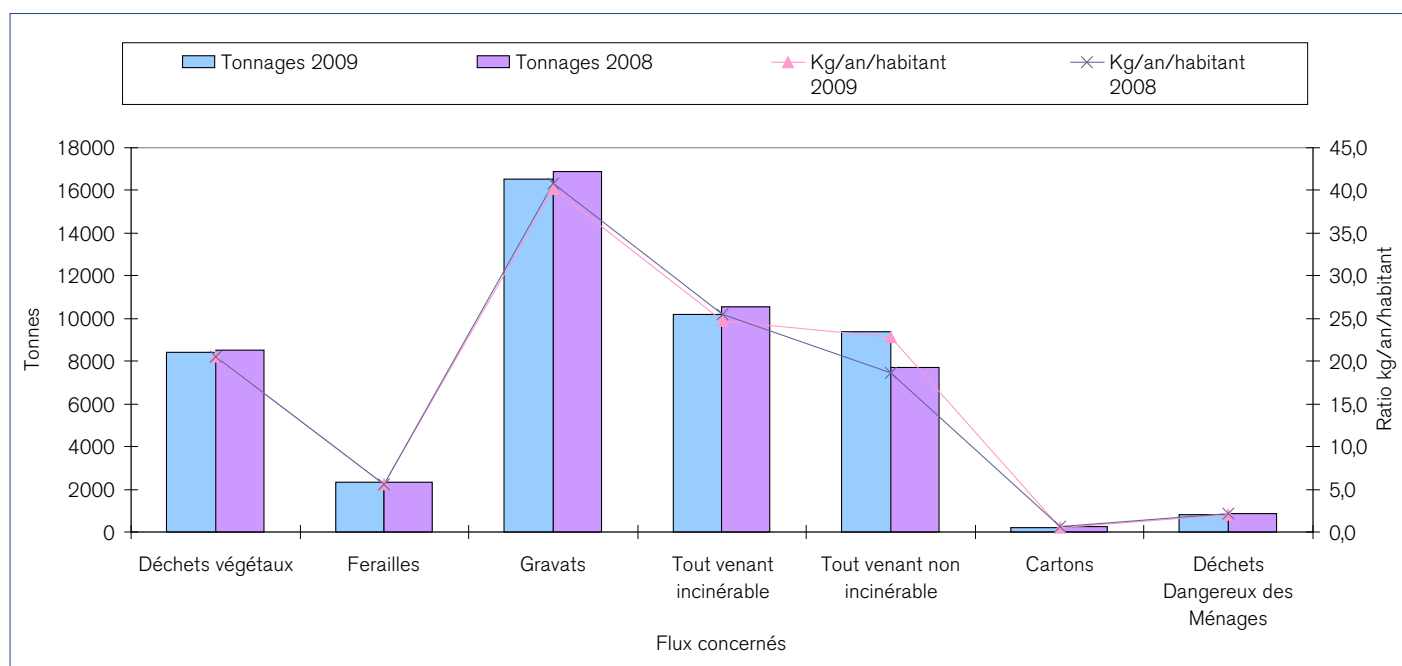
Déchets issues des déchetteries	Tonnages 2009	Kg/an/habitant 2009	Tonnages 2008	Kg/an/habitant 2008	Evolution tonnages collectés Année 2008/2009
Déchets végétaux	8 442	20,5	8 507	20,6	-0,8%
Ferailles	2 322	5,6	2 329	5,6	-0,3%
Gravats	16 543	40,2	16 871	40,8	-1,9%
Tout venant incinérable	10 198	24,8	10 534	25,5	-3,2%
Tout venant non incinérable	9 399	22,8	7 724	18,7	21,7%
Cartons	225	0,5	253	0,6	-11,0%
Déchets Dangereux des Ménages	836	2,0	868	2,1	-3,7%
Total	47 965	116,5	47 086	113,9	1,9%

L'évolution du tout venant non incinérable est dû pour partie à des conditions d'accueil plus exigeantes à l'unité de valorisation énergétique et donc à des consignes nouvelles pour les gardiens.

Tonnages collectés en porte à porte répartis par flux - années 2008 et 2009



Tonnages collectés en déchetteries répartis par flux - années 2008 et 2009





Les projets de la CAR

Projets Terminés

Nouveaux Marchés de collecte

Au 31 décembre 2009, le marché de collecte sur le territoire de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise arrive à son terme, un nouveau doit être mis en place. C'est l'occasion de poursuivre la réflexion entamée suite à l'étude d'optimisation réalisée avec un bureau d'études.

Les prestations sont réparties en deux lots :

- **Lot 1** : Collecte, évacuation en porte à porte, points de regroupement et points d'apports volontaires sur le territoire de Rouen et certaines communes. *cf carte jointe + Annexe 2 du CCTP*,
- **Lot 2** : Collecte, évacuation en porte à porte, points de regroupement et points d'apports volontaires sur d'autres communes du territoire. *cf carte jointe + Annexe 2 du CCTP*.

Les déchets concernés par la collecte en porte-à-porte sont les Ordures Ménagères Résiduelles (OM), les Déchets Ménagers Recyclables (DR), les Déchets Ménagers Végétaux (DV) et le verre. Sont ramassés par apport volontaire les OM, DR, et le verre. Enfin est incluse la collecte des encombrants et les dépôts sauvages. En 2010, la collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) fait l'objet d'un marché séparé.

Le conseil communautaire a attribué le 12 octobre dernier le lot 1 à Coved et le lot 2 à Véolia.

Réorganisation de la collecte en régie

L'analyse de la collecte en régie, héritée de l'organisation développée avant 2002 par les communes, a démontré que le service pouvait être amélioré selon 4 axes :

- Les zones dédiées à la régie pouvaient être regroupées pour assurer une continuité territoriale et donc limiter les kilomètres inutiles
- Le nombre de sites de parking et d'entretien des bennes d'ordures ménagères pouvait être réduit de 5 à 1
- Le système du fini parti, qui forfaitise le temps de travail et pousse les agents à accélérer le rythme au détriment de la sécurité, devrait être réformé.
- L'adoption d'un mode global de fonctionnement plus proche de celui des prestataires privés pour un service plus harmonisé et plus compréhensible pour l'habitant.

Le planning pour réussir ce changement a été le suivant :

- **Décembre 2008** : après concertation un accord sur le cycle de travail est obtenu avec les personnels

- **Mars 2009** : l'étude des futurs circuits de collecte débute
- **Octobre 2009** : les premiers essais en situation sont engagés
- **Janvier 2010** : démarrage de la nouvelle organisation
- **Mi-Janvier 2010** : déménagement dans le nouveau site unique.

Ce travail collectif a généré près de 400 heures de réunions plénières avec un agent de collecte référent de chaque site et un temps supplémentaire d'investissement des personnels pour aider à concevoir et apprendre les nouveaux circuits.

Focus sur le travail de réorganisation des collectes

en régie : un service d'optimisation a été créé pour la mise en place de 102 nouvelles tournées de collecte. Il est constitué de 2 personnes qui ont reçu le soutien temporaire d'un cartographe du service urbanisme. Les nouvelles tournées ont débuté au mois de janvier 2010.

Le sujet est d'importance car les zones de collectes considérées sont différentes de celles des années précédentes, les circuits doivent être déterminés selon des contraintes supplémentaires, de plus, le nouveau site de départ des tournées des collectes est commun à toutes les équipes de la régie depuis le début d'année 2010.

La méthodologie de création des circuits est la suivante : respecter les contraintes de circulation urbaine et les règles de sécurité, garantir l'absence de surcharges des camions-bennes, proposer des parcours en fonction des typologies d'habitats.

Pour mener à bien cette démarche, le service d'optimisation divise le territoire de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en groupement de communes pour délimiter des zones de collectes. A chaque zone, un pool des camions bennes est attribué. Enfin, des tournées de collecte par commune sont créées.

Une première correction est effectuée par le service collecte : les chefs d'équipe vérifient la cohérence des circuits en effectuant des simulations de tournée sur le terrain.

Puis, les tournées sont numérisées une à une grâce au logiciel ARCVIEW. L'ensemble des chefs d'équipe visionne les circuits de collecte pour vérifier la validité de la version numérique.

De manière régulière, le service optimisation réajuste les circuits de collecte en fonction des tonnages collectés et des temps nécessaires à leur exécution. L'objectif global de ces optimisations reste d'offrir une meilleure prestation au service des usagers tout en rationalisant les coûts. Cela passe par une augmentation des tonnages de déchets collectés par tournée, en adéquation

avec les temps de collecte, en adaptant les fréquences de collecte aux besoins des habitants et aux typologies des habitants.



Labellisation QualiTri

Ce label s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement, il est décerné de manière conjointe par l'ADEME et Eco Emballages.

Depuis 2007, les labels QualiTri et QualiPlus ont été attribués à 121 collectivités ayant décidé d'adopter une démarche de qualité pour leur service de collecte. A l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales, l'ADEME et Eco-Emballages ont attribué le label QualiTri à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise.

Les critères de sélection de ce label sont regroupés autour de 4 axes représentatifs de la qualité :

- **Service** : satisfaire les usagers, communication de proximité et rapport d'activité pour exemple
- **Economique** : maîtriser les coûts, en évaluant les coûts d'exploitation, organiser des suivis des tournées...
- **Environnementale** : améliorer les performances et limiter les impacts par le biais du calcul du taux de valorisation des déchets, l'évaluation de la consommation de carburant ou encore la collecte des déchets dangereux.
- **Sociale** : améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel



Certification sécurité OHSAS

L'OHSAS (Occupational Health and Safety Assessment Series c'est-à-dire chaîne d'évaluation de la

santé et de la sécurité au travail) a pour objectif de mettre en place une norme santé sécurité. Au cours de l'année 2009, le service Hygiène et Sécurité a mis en place un système documentaire, mis à jour le DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) et diffusé des informations sécuritaires auprès des agents du Pôle Déchets.

Le travail préparatoire en 2008 a favorisé le bon déroulement de l'audit final passé en septembre 2009. La société ECOPASS a entériné la certification pour le Pôle Politiques Environnementales et Maîtrise des Déchets le 10 novembre 2009 pour une période de 3 ans.

Des actions correctives régulières et un audit une fois par an permettront de valider cette certification.

Création de la cellule achat marché

La fonction Achats-Marchés est centralisée au sein du pôle.

L'objectif de cette cellule est d'assurer la mise à disposition d'équipements adaptés auprès des utilisateurs, aux meilleurs coûts sur la durée d'utilisation et dans un cadre juridique et réglementaire maîtrisé. La cellule est constituée par un référent marchés, un référent achats (recruté au cours de l'année 2009) ainsi qu'une assistante administrative.

Les missions de la fonction achats :

- Accueils de services demandeurs (analyse fonctionnelle des besoins) et des fournisseurs (compatibilité des besoins avec le marché)
- Expertise réglementaire
- Savoir faire en recherche d'informations techniques et économiques
- Savoir faire en négociation
- Planification des achats

L'intérêt même de la cellule s'est vérifié à l'occasion de l'achat du matériel de prévention anti-grippe. La pénurie de ces produits était forte du fait de l'affluence des demandes au mois d'août. L'expertise de la cellule Achats-Marchés a permis à la Communauté d'obtenir les équipements nécessaires dans un délai réduit. Les petites communes ont été également accompagnées pour l'acquisition de ces équipements par la cellule Achats-Marchés du pôle.

Projets en cours

Indicateurs du réseau des Grandes Agglos

La Communauté d'Agglomération Rouennaise participe au réseau des Grandes Agglos, groupe de travail rassemblant Les 15 plus grandes agglomérations de France dont les Communautés Urbaines de Lyon, Marseille ou encore Paris.

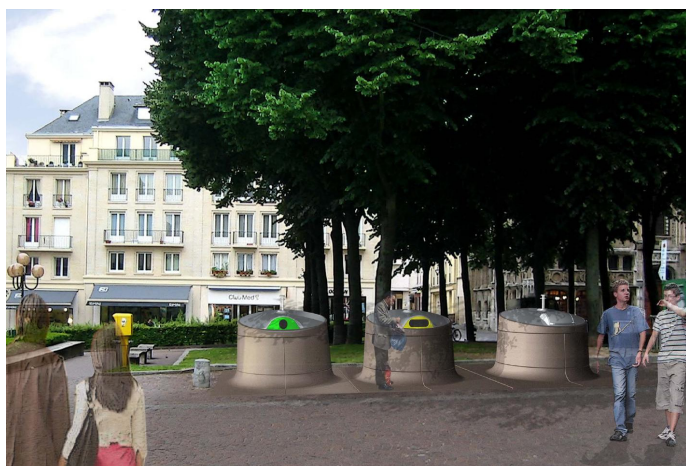
Ce réseau a pour vocation d'échanger ses expériences dans le cadre de forum, de mutualiser ses données dans une bibliothèque numérique commune, de présenter ses projets innovants par le biais de sites vitrine. L'un des objectifs majeurs de ces rencontres est la mise en œuvre d'indicateurs communs. Cette démarche permettra de comparer les prestations des collectivités entre elles et de partager les bonnes pratiques.

Dans le cadre de la définition d'indicateurs communs et au vu de la complexité de l'organisation financière de chacune ses membres, le cabinet d'études Indigo a été diligenter pour mener à bien un travail de fond

concernant les indicateurs financiers. Un groupe de travail auquel participe la Communauté d'Agglomération Rouennaise élabore un document d'analyse. Les 1^{ères} données seront disponibles courant de l'année 2010.

Colonnes d'apport volontaire semi-enterrées / enterrées

La Communauté de l'Agglomération Rouennaise a entamé une réflexion en 2008 sur la mise en place de colonnes par apport volontaire de grande capacité. La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray a accepté d'être ville-test : 6 colonnes enterrées y ont été implantées en 2008. Une étude a été menée avec un cabinet d'architecture afin de définir un design original et favorisant l'intégration de ces matériels (cf photo ci-dessous). Par ailleurs, un travail préparatoire en amont a permis d'étudier l'implantation des colonnes en tenant compte des contraintes liées aux réseaux souterrains, à la sécurité lors de la collecte et à la proximité des lieux d'habitation. Une concertation a également été engagée avec l'association Coordination Handicap Normandie (groupement d'associations normandes) afin d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux colonnes. Le sens d'ouverture de la trappe, la distance entre les colonnes sont autant de sujets qui ont été travaillés à l'occasion de ces rencontres.



Une délibération validée à la fin de l'année 2009 marque l'engagement des 45 communes concernant le mode de financement ainsi que le choix du matériel. Le marché d'acquisition des colonnes est en préparation, les premiers conteneurs sont prévus fin 2010.

Une programmation sur une dizaine d'années prévoit une installation de 400 colonnes par an. Un coordinateur des travaux a rejoint l'équipe en place pour gérer l'implantation de toutes les colonnes sur le territoire.

Plan local de réduction des déchets

La CAR a décidé de s'engager dans un programme local de prévention sur une période de 5 années. Un accord cadre, passé en délibération le 29 juin 2009, marque l'engagement d'une mise en œuvre de ce pro-

gramme. Cette démarche sera étendue à l'ensemble de la CREA en 2010.

Les instances compétentes:

- le comité de suivi guide la mise en œuvre, la définition des objectifs et l'analyse des indicateurs
- le comité de pilotage gère l'évaluation des indicateurs ainsi que la communication,
- l'équipe projet rédige et applique le programme.

À partir d'un diagnostic du territoire, les gisements d'évitement, les cibles ainsi que les acteurs relais seront clairement identifiés. Ensuite, des objectifs quantitatifs et qualitatifs, les moyens affectés au projet ainsi que le budget seront définis. Puis, des actions de sensibilisation et de proximité seront mises en œuvre ; Enfin les actions menées sur 5 ans seront évaluées.

L'ADEME est en charge du soutien aux programmes locaux de prévention de la production de déchets. Elle verse 96 centimes d'euro par habitant et par an, sous réserve d'atteindre les objectifs annuels de réduction. La démarche est équivalente les années suivantes.

Le département apporte également une contribution financière à la signature d'un plan local de prévention des déchets. Il contribue à hauteur de 50% maximum des dépenses d'animation (10 000 euro par an de plafond) et 30% maximum des outils de communication (plafond de 50 centimes d'euro par habitant ou 20 000 euro par EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale))

Projet de collecte spécifique Rouen

La ville de Rouen présente des contraintes pour la collecte des déchets ménagers : la typologie des rues et des habitats (commerces, habitats collectifs et pavillonnaires), la rotation des habitants, liée notamment à un grand nombre de logement étudiant, la présence de nombreuses manifestations complexifient la gestion des déchets. Parallèlement et en concertation avec la ville, un travail est mené pour améliorer l'hygiène et la propreté des points de collecte, encourager le tri sélectif et mieux répondre aux principales spécificités de la ville centre.

Ce programme d'action dénommé «Agglocollecte», a été planifié sur 3 années en collaboration avec la ville de Rouen afin d'étudier chaque quartier. Les phases de prospection auprès des usagers et des commerces sont achevées au niveau des quartiers de la zone Intra boulevard rive-gauche et rive-droite.

En 2009, quatre enquêteurs ont effectué 1600 enquêtes sur la rive gauche et 4000 sur la rive droite. Elles ont permis d'actualiser des problématiques à

l'échelle du quartier. Suite à ces constats, il est proposé des solutions résolvant les problèmes de place pour le matériel de pré-collecte ou l'absence de locaux à déchets. L'analyse de ces quartiers se poursuit durant l'année 2010. La ville et les services de la CAR ont une volonté commune d'exemplarité, une zone test sur la rive gauche de l'Intraboulevard est définie en ce sens.

Réduction de l'impact environnemental des collectes

Le projet concerne exclusivement les véhicules poids lourds du PPEMD.

A l'occasion d'une étude interne au service Déchets faite en 2006, on a établi que les camions de collecte de la régie émettent environ 680 T équivalent CO₂, les émissions de gaz à effet de serre et de gaz polluants tels que (NO_x, CO, hydrocarbures et particules) sont considérées comme faibles, du fait des kilométrages parcourus de l'ordre de 10000 à 30000 kms par an.

Les modalités de réduction des nuisances environnementales passent par une réduction des consommations de carburants, une adaptation des modes de carburation, ou encore l'intégration d'éléments technologiques. Les scénarii d'optimisation intègrent ces trois facteurs d'amélioration. Sur le parc actuel, l'utilisation de diester et la mise en place de filtre à particules sont des solutions proposées. Sur le parc poids lourd neuf, la diminution de nuisances environnementales passent par l'installation de pompe à débit variable, de lève conteneurs électriques. Les modes de carburation privilégiés sont la carburation alternative GNV (Gaz Naturel de Ville) et Biogaz ainsi que la carburation alternative hybride.

En définitive, les technologies contribuant à réduire l'impact environnement des véhicules de poids lourds sont variées. Elles disposent toutes d'atouts et de faiblesses. Dans ce contexte, il est difficile d'affirmer la supériorité de l'une ou l'autre des solutions.

Les démarches d'optimisation des collectes doivent également permettre de réduire aussi les kilométrages parcourus. Le nouveau marché de collecte et la réorganisation de la régie sont l'occasion d'appliquer ces principes.

A ce jour, stratégie développée par la régie Pôle Déchets afin de réduire les nuisances sont un renouvellement « rapide » de la flotte (âge moyen 5.5 ans contre 6 au niveau national), une anticipation d'acquisition des véhicules de collecte répondant à la norme EURO5, la mise en place de pompes hydrauliques à débit variable, la mise en place de lève conteneurs électriques (2 véhicules fin 2008).

A l'occasion du dernier marché de collecte, une note a différencié les efforts consentis par les candidats pour la protection environnementale.

Projets à venir (2010)

Changement de code couleur pour les déchets recyclables hors verre

Le Grenelle de l'Environnement impose l'harmonisation des consignes de tri et de la signalétique sur le territoire français. Le bleu est utilisé pour les journaux, papiers, magazines et prospectus tandis que le jaune l'est pour les emballages seuls ou en mélange avec les journaux-magazines.

A l'heure actuelle, la Communauté d'Agglomération Rouennaise possède du matériel de pré-collecte bleue pour les déchets recyclables en mélange. Une modification des codes couleurs s'avère nécessaire.

A terme, l'ensemble du parc sera remplacé par du matériel de couleur jaune au fur et à mesure des opérations de maintenance et d'entretien ; pendant l'alternance, des autocollants seront posés sur le matériel de pré-collecte défaillant. Une campagne de communication a été lancée pour sensibiliser la population, celle-ci sera poursuivie durant l'année 2010.

Généralisation de la collecte du verre en apport volontaire

La collecte du verre en porte à porte est effectuée sur neuf communes de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise. Dans le cadre de la démarche d'optimisation globale, la généralisation de la collecte du verre par apport volontaire a été identifiée comme un des services important à mettre en oeuvre.

Au niveau national, des collectivités ont fait part de leurs expériences suite au passage de la collecte du verre en porte à porte aux points d'apports volontaire.

En fonction des structures et des territoires concernés, on constate :

- Une diminution des tonnages des ordures ménagères avec un transfert vers la collecte sélective
- Une stabilisation, voire une augmentation des tonnages de verre collectés.
- Une amélioration du geste de tri
- La réduction de consommation de carburant donc une baisse des gaz à effet de serre,

- Une diminution de la maintenance des bacs
- Un gain substantiel du coût de collecte par habitant

Chaque commune est étroitement associée et une étude spécifique est menée afin d'identifier les contraintes de chaque territoire, de rechercher les solutions techniques adaptées et la localisation des points d'apports volontaire. Des expérimentations d'implantation de colonnes d'apport volontaire sont programmées dans certaines communes.

Organisation des déchetteries

La redéfinition des jours et horaires d'ouvertures des déchetteries devrait renforcer l'augmentation régulière des déchets collectés en déchetteries. Deux organisations différentes sont prévus selon les fréquentations du public notées les années précédentes. Par ailleurs, l'utilisation d'un système de gestion informatique pour enregistrer les visites, ainsi que l'utilisation de compacteurs à déchets pour réduire les rotations de bennes ont été préconisées. L'étude financière menée en 2010 permettra de mesurer l'intérêt économique de ce projet.

Projet Houpeville

Il a été proposé à la commune d'Houpeville d'expérimenter sur son territoire la combinaison de plusieurs leviers d'optimisation tels qu'ils ont été défini lors de l'étude globale sur la réorganisation du service. L'intérêt est de cumuler des fréquences de collecte optimisées, des choix alternatifs favorisant la prévention des déchets, ainsi que des modes de collecte des déchets innovants.

Soucieux de l'exemplarité de ces prestations, il sera également mis en oeuvre toutes les mesures permettant d'améliorer la sécurité des collectes (suppression des marches arrières notamment).

La ville de Houpeville a accepté de participer à ce projet. Le schéma de combinaison (idéal pour les zones rurales à semi-urbaines avec zones pavillonnaires), est le suivant : une collecte par semaine pour les ordures ménagères ainsi que pour les déchets végétaux collectés en bacs, une collecte tous les 15 jours pour les déchets recyclables collectés en bacs, la mise en place de déchetteries mobiles ainsi que des conteneurs semi-enterrés pour l'habitat collectif. Une promotion du compostage individuel et collectif sera mise en place, ainsi que le broyage des déchets végétaux in situ.

La CREA

La naissance de la CREA, Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, a lieu le 1^{er} janvier 2010. Forte de ses 493 382 habitants, elle sera la première communauté d'agglomération de France. Elle rassemble la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, l'Agglo d'Elbeuf et les Communautés de communes de Le Trait-Yainville et de Seine-Austreberthe.

Les compétences de la CREA sont

- > dans le cadre du service public : l'organisation des transports urbains, eau, assainissement, déchets ménagers,
- > dans le cadre de l'attractivité du territoire : le développement économique, la promotion du territoire et de ses sites touristiques et l'organisation d'événements culturels,
- > dans le cadre de l'aménagement de l'espace : l'entretien de la voirie communautaire, le schéma de cohérence territoriale, le plan local de l'habitat et la création et gestion d'équipements culturels et sportifs.

La CREA permet la mutualisation des moyens humains et matériels dans une optique d'amélioration des prestations proposées. Cet élargissement du territoire est l'occasion de développer des actions visant à un meilleur tri sélectif des déchets ménagers, de rendre efficient les prestations de collecte et de traitement des déchets par des actions correctives ou innovantes et de développer l'éducation à l'environnement auprès des usagers.



Contribution au réchauffement climatique : Copenhague2009

Les conférences sur le climat...

Au cours de la Conférence de Rio de 1992, les pays signataires ont reconnu l'existence du changement climatique et la responsabilité humaine dans ce phénomène. Cent-quatre-vingt douze nations s'engagent à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui ne met pas en danger le climat mondial. Depuis les pays signataires se réunissent chaque année pour une conférence des parties dites COP.

En 1997, au cours de la Conférence de Kyoto, 184 pays s'engagent sur des objectifs chiffrés de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre pour atteindre une réduction globale des émissions de 5.2% entre 2008 et 2010 par rapport à 1990. Le protocole est entré en vigueur en 2005, sa première période d'engagement expirant fin 2012.

En France, Le Grenelle de l'Environnement pose les bases d'une concertation entre les acteurs environnementaux (état, associations, entreprises, syndicats, collectivités territoriales). Des directives réglementaires définissent des actions en faveur de l'écologie et du développement durable.

La conférence de Copenhague, en décembre 2009, a pour objectif d'élaborer un nouvel accord international pour l'après 2012. Les décisions officielles ne peuvent être adoptées que par consensus : les parties prenantes devront s'accorder par la compréhension mutuelle et le compromis.

Au 19 décembre 2009, la com-

munauté internationale s'est fixée un objectif : ne pas dépasser une hausse de la température globale de 2°C par rapport aux niveaux pré-industriels. En revanche, l'objectif de diviser par deux les émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2050 n'a pas été retenu.

Avant le 31 janvier 2010, les Etats doivent indiquer ce qu'ils comptent faire concernant leurs objectifs chiffrés de réduction d'émissions de CO2 à partir de 2020. Aucune organisation mondiale de l'environnement ne sera mis en place pour contrôler les efforts étatiques ; cependant, les engagements des pays devront tout de même être « mesurables, notifiables et vérifiables » et ceux des pays émergents devront être communiqués tous les deux ans.

Pour soutenir l'adaptation des pays pauvres aux impacts du réchauffement climatique, une aide immédiate de 30 milliards de dollars sur trois ans (2010-2012) sera allouée en priorité à l'Afrique et aux petites îles. Il a par ailleurs été estimé que 100 milliards de dollars seront nécessaires d'ici 2020. Un groupe de travail sera créé pour étudier cette question.

Dans le but de sceller les démarches entreprises à Copenhague, une conférence aura lieu à Bonn en juin 2010 pour faire le point et préparer un autre rendez-vous sur le climat : le Sommet de Mexico, fin 2010. Un réexamen de l'accord de Copenhague interviendra en 2015.

Pour le Pôle Politiques Environnementales et Maîtrise des déchets

Certaines activités humaines contribuent à l'augmentation des gaz à effet de serre et autres gaz polluants. Les secteurs de l'énergie et de l'industrie sont responsables de près de la moitié des émissions de GES. Viennent ensuite l'agriculture, les transports, le bâtiment et la transformation des déchets à hauteur de 2.8%.

Les déchets, collectés toujours en plus grand nombre, sont générateurs de gaz polluants à l'occasion de leur traitement. En amont, les véhicules de collecte génèrent des émissions de gaz à effet de serre et d'autres gaz polluants.

Afin de réduire l'impact des déchets sur le réchauffement climatique, une éducation à l'environnement des usagers est nécessaire. L'intérêt est que chacun prenne conscience de l'impact des modes de consommation excessifs. Par ailleurs, dans un souci d'exemplarité, des actions internes à la Communauté de l'Agglomération sont mises en œuvre.

Les actions menées l'an dernier tel que les Opérations Foyers Témoins auprès des usagers ainsi que les projets entrepris en interne en 2009 s'inscrivent dans cette démarche.

Les émissions globales de gaz à effet de serre ont augmenté de 70% entre 1970 et 2004, dont 24% depuis 1990.

Sources :

<http://www.conference-copenhague.gouv.fr>

<http://www.copenhague.developpement-durable.gouv.fr>



Comparatif avec les collectivités

Nationales

Données rap- ports d'activité 2008 (1)	Communauté d'Agglomération				
	Rouen	Le Havre	Saint Etienne	Grenoble	Rennes
Type EPCI	CA-Collecte	CA-Collecte et traitement	CA-Collecte et traitement	CA-Collecte et traitement	CA Collecte & Traitement
Nombre de communes	45	17	43	26	37
Population adhérente	413 425	255 000	378 754	403 217	415 488
Effectifs au Pôle Déchets	202	250	175	316	
Mode de prestation					
Collecte ordures ménagères	63,5 % prestataires	75 % régie	tous flux confondus : 30 % prestataires	tous flux confondus : 8 % prestations	100 % prestataires
Collecte déchets recyclables	68,2 % prestataires	collecte en PAV : 25 % des colonnes collectés par le prestataires			100 % prestataires
Traitement	100 % en régie	100 % régie	100 % prestataires	100 % prestataires	100 % prestataires

Collecte traditionnelle (tonnage + kg/hab/an)					
OM	132 303	81 004	132 910	88 100	87 915
Ratio OM	320	317,5	350,9	218,5	212
DR	18 700	8 650	17 332	32 747	23 928
Ratio DR	45,2	34,0	45,8	81,2	58,0
DV	9 206	3 318- 3 communes sont concernées par la collecte en PAP	Déchets collectés exclusivement	Déchets collectés exclusivement	32 120
Ratio DV	22,3	13	en déchetteries hors DSTM	en déchetteries	77
Verre	29 661,5 - PAP et PAV	4 495 - PAV	6 604 - PAP+PAV	9 089	13 239
Ratio Verre	71,7	18,0	17,4	22,5	32,0
Autres	6 106,4	2 670,0	/	3 625,0	113 002,0
Ratio	14,8	10,5	/	9,0	272,0
Total des déchets collectés	195 976,9	166 175,0	156 846,0	133 561,0	195 528,0
Ratio	471,6	651,7	414,1	331,2	470,0

(1) Ratio calculé à partir des populations adhérente à l'EPCI et non desservie

Données rap- ports d'activité 2008 (1)	Communauté d'Agglomération				
	Rouen	Le Havre	Saint Etienne	Grenoble	Rennes
Déchetteries					
Nombre de déchetteries / recycleries	10	9	9	20	16
Tonnage global	47 086	66 038	56 599	87 456	38 326
Ratio	113,9	259,0	323 422,9	216,9	92,2
dont les DV	8 507	19 129	15 540	21 563	29 675
Ratio	20,6	75,0	88 800,0	53,5	71,0

Déchets acceptés en déchetterie par collectivité :

Communauté d'Agglomération Rouennaise

Déchets végétaux, ferrailles, gravats, tout venant incinérables, tout venant non incinérables, déchets dangereux des ménages, cartons, DEEE, verre, bois, papier

Communauté d'Agglomération Havraise

Déchets végétaux, ferrailles, gravats, tout venant incinérables, tout venant non incinérables, déchets dangereux des ménages, cartons, DEEE, verre, plastiques, huiles de fritures, huiles de vidanges, pneumatiques

Communauté d'Agglomération de Saint Etienne

Déchets végétaux, ferrailles, gravats, tout venant incinérables, tout venant non incinérables, déchets dangereux des ménages dont amiantes et huiles, piles, accumulateurs, cartons, DEEE, bois

Communauté d'Agglomération de Grenoble

Déchets végétaux, ferrailles, gravats, tout venant incinérables, tout venant non incinérables, déchets dangereux des ménages, cartons, DEEE, plastiques, huiles de fritures, huiles de vidanges, pneumatiques, bois, piles, Textiles, Amiante

Communauté d'Agglomération de Rennes

Déchets végétaux, ferrailles, gravats, tout venant incinérables, tout venant non incinérables, déchets dangereux des ménages, cartons, DEEE, verre, plastiques, huiles de fritures, huiles de vidanges, pneumatiques, bois, piles

Equipement de pré-collecte sur le territoire					
Nombre de sacs	6 463 415	2,5 millions distribués / an	1 356 000 collecte sélective	-	-
Nombre de bacs	111 006	78 000	91 500	-	100 906
Nombre de PAV	836	678	-	-	2 114

Indicateurs financiers					
Mode de finance- ment principal	TEOM (80%)	TEOM	TEOM (82%)	TEOM	TEOM (74%)
Dépenses					
Fonctionnement	39 521 612	30 712 453	25 137 279	30 035 137	37 500 000
Coût à l'habitant(2) par an	95,8	124	NC	74,5	86
Coût à la tonne (3) par an	201,7	191	NC	135,9	182

Les collectivités territoriales présentées dans le tableau ci-dessous gèrent à la fois la collecte et le traitement des déchets contrairement à notre structure. Cette gestion globalisée des coûts favorise le traitement des dépenses, d'où des coûts à l'habitant et à la tonne inférieurs aux nôtres pour certaines collectivités.

(1) Ratio calculé à partir des populations adhérente à l'EPCI et non desservie

(2) Dépenses réelles de fonctionnement / nombre d'habitants

(3) Dépenses réelles de fonctionnement / tonnage global collecté

Locales

	CAEBS		CAR		SIGOPI		SOMVAS	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008 (simulation CREA)	2009 (simulation CREA)
Type EPCI								
Nombre de communes	10	10	45	45	4 communes*		12 communes de la CREA**	
Population	56 913	59 892	413 425	411 721	2 740	2 774	22 069	21 971
Tonnages collectes traditionnelles								
OM	18 765,0	17 888,5	132 303,2	129 260,0	556,1	533,0	7 218,2	6 802,7
Kg/hab/an	329,7	298,7	320,0	314,0	202,9	192,1	327,1	309,6
Variation	-9,4 %		-1,9 %		-5,3 %		-5,3 %	
DR	2 355,0	2 381,0	18 700,0	17 882,0	160,8	148,6	990,2	915,0
Kg/hab/an	41,4	39,8	45,2	43,4	58,7	53,6	44,9	41,6
Variation	-3,9 %		-4,0 %		-8,7 %		-7,2 %	
DV	3 841,0	3 796,0	29 661,5	26 372,0	0,0	0,0	500,1	375,2
Kg/hab/an	67,5	63,4	71,7	64,1	0,0	0,0	143,4	110,9
Variation	-6,1 %		-10,7 %		-		-22,7 %	
Verre	950,0	985,0	9 206,0	8 975,0	147,9	140,9	788,3	891,6
Kg/hab/an	16,7	16,4	22,3	21,8	54,0	50,8	35,7	48,4
Variation	-1,5 %		-2,1 %		-5,9 %		35,5 %	
Encombrants	224,0	235,0	6 015,0	5 999,0	0,0	0,0		
Kg/hab/an	3,9	3,9	14,5	14,6	0,0	0,0		0,0
Variation	-0,3 %		0,1 %		-		-	
Total***	26 135,0	25 285,5	195 885,7	188 488,0	864,7	822,6	9 496,7	9 156,3
Kg/hab/an	459,2	422,2	473,8	457,8	315,6	296,5	430,3	416,7
Variation	-8,1 %		-3,4 %		-6,0 %		-3,2 %	
Déchetteries								
Nombre de déchetteries/ recycleries	2	2	10	10	1	1	3	3
Tonnage	13 279	13 081	47 086	47 965	791	686	5 908	6141,33
Kg/hab/an	233,32	218,41	113,9	116,50	288,72	247,36	267,72	279,52
Variation	-6,3 %		2,3 %		-14,3 %		4,4 %	
dont les DV	2 716	2 656	8 507	8 442	donnée non disponible		2 785	2969,18
Kg/hab/an	47,72	44,35	20,6	20,50	donnée non disponible		126,20	135,14
Variation	-7,1 %		-0,4 %		-		7,1 %	

* 4 communes de Communauté de Communes Seine Austreberthe

** 10 communes de Communauté de Communes Seine Austreberthe + 2 communes du Communauté de Communes Le Trait Yainville

*** Total des déchets cités dans ce tableau

Déchets acceptés en déchetterie par collectivité :

CAEBS

2008 et 2009 : déchets végétaux, tout venant incinérable, tout venant non incinérable, gravats, pneumatiques, huiles de vidange, ferraille, verre, cartons dans les 2 déchetteries, déchets dangereux des ménages (peintures, vernis, encres, colles, solvants et hydrocarbures, aérosols, produits chimiques dangereux, acides et bases, tubes fluorescents, produits phytosanitaires, comburants solides, huiles végétales, radiographies), DEEE, néons, batteries, piles uniquement (à Caudebec), amiante uniquement (à Cléon).

CAR

2008 et 2009 : déchets végétaux, tout venant incinérables, tout venant non incinérables, gravats, ferraille, déchets dangereux des ménages (amiantes, peintures-encres-verniss-colles, batteries, solvants-hydrocarbures, acides, aérosols, bases, comburants solides, huiles végétales, produits chimiques dangereux, produits de laboratoire, produits phytosanitaires, radiographies, tubes fluorescents), DEEE - les déchets des professionnels sont acceptés.

SIGOPI

2008 et 2009 : déchets végétaux, tout venant incinérable, tout venant non incinérable, gravats, ferraille, déchets dangereux des ménages (peintures, vernis, encres, colles, solvants et hydrocarbures, aérosols, produits chimiques dangereux, acides et bases, tubes fluorescents, produits phytosanitaires, comburants solides, huiles végétales, radiographies), amiante, DEEE, néons, verre, pneumatiques, huiles de vidange, batteries, piles, ampoules, cartons - Les déchets des professionnels sont refusés.

SOMVAS

2008 et 2009 : déchets verts, tout venant incinérable, tout venant non incinérable, gravats, ferraille, déchets dangereux des ménages (peintures, vernis, encres, colles, solvants et hydrocarbures, aérosols, produits chimiques dangereux, acides et bases, tubes fluorescents, produits phytosanitaires, comburants solides, huiles végétales, radiographies), amiante, DEEE*, néons, verre, pneumatiques, huiles de vidange, batteries, piles, ampoules, cartons - Les déchets des commerçants sont refusés.

	CAEBS		CAR		SIGOPI		SOMVAS	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008 (simulation CREA)	2009 (simulation CREA)
Equipement								
Nombre de sacs distribués par année	297	203	6 747 212	6 463 415	242 360	191 420	1 473 040	1 316 740
Nombre de bacs sur le territoire	donnée non disponible		111 963	120 462	-	-	donnée non disponible	
Nombre de colonnes apport volontaire	98	99	755	747	11	11	49	48
Verre	98	99	640	628	11	11	49	48
DR	-	-	115	119	-	-	-	-



Indicateurs techniques

Education à l'environnement

Agir pour le développement durable

La Politique de développement de l'information et de l'éducation à l'environnement, engagée depuis 2007 par la Communauté dans le cadre de la gestion maîtrisée et durable des déchets ainsi que de la mise en oeuvre du contrat d'agglomération, se poursuit et se développe en 2009.

Les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement mises en oeuvre sont soutenues par l'Europe, l'Ademe, le Conseil général et Eco-Emballages.

Les actions pour 2009 de la Direction Adjointe de l'Education à l'Environnement et de la Direction de la Maîtrise des Déchets consistent en :

- un service de proximité à l'écoute et en relation directe avec les préoccupations des usagers,
- une présence forte sur le terrain des éco-ambassadeurs pour faire



évoluer les comportements des usagers, les impliquer et les responsabiliser dans leurs gestes quotidiens en faveur du développement durable,

- une information écrite régulière auprès des usagers afin de garantir

une qualité du service rendu dans le respect de l'environnement et soutenir le plan d'action des déchets, amplifiée, en outre, par les interventions autour du tri réalisées par les ambassadeurs du SMEDAR.

Une relation directe à l'utilisateur

Actions de proximité

Actions correctives

Des actions de proximité (porte à porte et boîtages de coupon d'information) ont été réalisées, auprès des habitants, par les éco-ambassadeurs et les agents d'exploitation afin de corriger les dysfonctionnements (non respect des consignes de tri, problème d'information...) repérées sur le terrain.

Actions de sensibilisation en direction des personnels



Les formations et sensibilisation à la réduction et au tri des déchets effectuées par les éco-ambassadeurs de la Communauté de l'Agglomération, ont touché 120 agents d'établissements scolaires, de collectivités, d'entreprises, de maisons de retraite, d'associations.

Ces formations se sont prolongées pour certains agents par des visites du centre de tri du SMEDAR.

Une réunion de sensibilisation au compostage a été organisée pour le personnel de la CAR.

Les actions de sensibilisation à une gestion maîtrisée et durable des déchets

La réduction des déchets, le tri et le réemploi des déchets, l'éco-citoyenneté sont les messages diffusés par les éco-ambassadeurs dans les campagnes de sensibilisation organisées en 2009 pour tous publics :

Événementiels

- La semaine nationale du développement durable :

Organisation par la Communauté d'un événement grand public, qui s'est déroulé à l'espace du palais. 200 personnes ont bénéficié des messages sur la prévention, le compostage et le tri ainsi que de la diffusion de documents d'information.

- Graines de jardin :

festival sur le thème du jardinage 200 personnes ont pu recueillir des renseignements sur les pratiques du compostage et du jardinage naturel.



Participation à des manifestations extérieures

Plus de 180 personnes ont été sensibilisées à la réduction des déchets lors de la journée de l'environnement à Roncherolles sur le Vivier, la fête communale à Belbeuf, l'opération «Forêt Propre», le Forum «Modulo» à Mont Saint Aignan destiné aux étudiants. 450 documents d'information y ont été diffusés.



Semaines de l'Environnement : rencontres du développement durable

Temps fort réalisé sur l'année depuis 2007, ces rencontres visent à promouvoir les gestes éco-citoyens et à renforcer les messages sur la prévention et le tri et la valorisation des déchets en direction de tous les publics.

13 communes ont été concernées : Bihorel, Bois-guillaume, Darnétal, Fontaine sous Préaux, Franqueville, Malaunay, Mont Saint Aignan, Notre Dame de Bondeville, Franqueville Saint Pierre, Saint Aubin Epinay, Saint Jacques sur Darnétal, Saint Léger du Bourg Denis, Saint Martin du Vivier.

Différentes actions ont ponctué ces semaines :

- 6 réunions publiques et environ une centaine de personnes sensibilisées sur les pratiques alternatives de la gestion des déchets fermentescibles
- 12 points d'infos avec panneaux d'information sur le compostage, le caddie malin, consommer différent
- + de 500 personnes sensibilisées
- 6 forum réalisés - 380 personnes sensibilisées
- Distribution pendant cette semaine, de composteurs.
- 23 écoles dont 55 classes et 1333 enfants ont suivi une sensibilisation au compostage individuel

- 7 représentations de théâtre sur le tri et la pollution proposées aux enfants de CE2 au CM2 ont clôturé les semaines.

Les animations de sensibilisation et d'éducation en direction des jeunes publics

15 classes de grandes sections de maternelles et 7 classes de CM1-CM2, soit 542 enfants ont profité des animations gratuites sur le tri et le compostage réalisées par les éco-ambassadeurs de la Communauté.

Elles sont destinées à faire connaître les enjeux environnementaux, apprendre à modifier au quotidien son comportement afin de préserver les ressources naturelles.

En dehors des écoles, 150 jeunes de la MJC de Grieu, le Centre Normandie Lorraine, l'institut éducatif Logis Sainte Claire, la Maison des Forêts ont pu bénéficier de ces mêmes animations.

Cellule aux usagers (cf. page 28)

La Communication écrite

Comme les années précédentes, une information régulière relative aux différentes modalités d'organisation des collectes et équipement, a été diffusée aux habitants en porte à porte ou bûilage et lors des différents évenementiels, manifestations ou animations pédagogiques.

Ces documents ont pour finalité de renseigner sur les consignes et d'éduquer et de sensibiliser sur les bonnes pratiques pour une gestion maîtrisée et durable des déchets notamment :

- le guide annuel des déchets (habitat individuel)
- les guides DEEE et DASRI
- le guide du compostage (grand public et scolaires)
- articles dans l'Agglo mag
- petite histoire des déchets

Ces supports d'information sont également mis à disposition des mairies ou téléchargeables sur le site internet.

Des supports pédagogiques pour les enfants ont été réalisés par la Direction de la Communication et la Direction Adjointe de l'Education à l'Environnement.



Interventions du SMEDAR

Opérations réalisées, par les ambassadeurs de tri du SMEDAR, sur le territoire de la Communauté, autour du tri sélectif :

	Nombre d'actions	Nombre de contacts directs
Animations scolaires et centre de loisirs	261	5 841
Animations autres (associations, RPA, établissements spécialisés, distribution de sacs etc..)	21	525
Visites du Centre de tri	120	3 038
Evènementiel	18	5 607
Total	420	15 011

Relations aux usagers

Cellule aux Usagers

Organisation du traitement des appels téléphoniques des usagers Année 2008

La mise en place de «Allo Communauté» à la fin de l'année 2008 permet de centraliser l'ensemble des appels reçus pour le Pôle Déchets avec ceux des autres services de la Communauté de l'Agglomération.

Depuis le 1^{er} novembre 2008 jusqu'au 1^{er} novembre 2009, le prestataire gère uniquement les demandes d'informations, et transmet les demandes d'interventions ainsi que les réclamations à la cellule aux usagers.

La société prestataire Acticall prend en charge les rendez-vous encombrants jusqu'au mois de décembre 2009.

A partir du 1^{er} novembre 2009, l'ensemble des appels concernant les réclamations, les demandes d'interventions et les informations sont gérés par la plateforme téléphonique «Allo Communauté».

Les demandes de rendez-vous encombrants sont transmis à «Allo Communauté» à partir du 8 décembre 2009.

Cette année 2009, marquée par des transferts de compétences, complexifie l'obtention de données. Pour cette année ci, il ne sera possible de présenter que des données globales d'appels traités.

Une répartition par motif d'appels et par services n'est possible que pour les appels traités par la cellule aux usagers.

	2008	2009	Evolution 2008/2009
Nombre d'appels traités	38 980	39 455	1,20%
Dont appels traités par Acticall	14 032	10 748	-23,40%

2009		
Appels traités par le Veolia	18 437	46,73%
Appels traités par la cellule aux usagers	10 270	26,03%
Appels traités par Acticall	10 748	27,24%
TOTAL	39 455	100%

On observe un nombre sensiblement identique des appels de l'année 2008 à l'année 2009; tandis que les appels d'Acticall sont en diminution de 23 %.

Le prestataire Véolia prend en charge la moitié des appels entrants à la cellule aux usagers soit 46 % contre 1/4 des appels répartis entre la cellule aux usagers et Acticall. Cette répartition n'existera plus en 2010.

Appels traités par la cellule aux usagers - Année 2009

Année 2009 Appels traités par la Cellule aux Usagers	Service Collecte	Service Equipement	Autres	Total	Pourcentage par motif en 2009
Total Informations	36	54	41	131	1,3%
%	27,5%	41,2%	31,3%		
Total Demandes d'Interventions	1 754	5 078	843	7 675	74,7%
%	22,9%	66,2%	11,0%		
Total Réclamations	2 181	259	24	2 464	24,0%
%	88,5%	10,5%	1,0%		
TOTAL	3 971	5 391	908	10 270	
Pourcentage d'appel par service	38,7%	52,5%	8,8%		



Comme l'année précédente, les appels générés par service sont principalement adressés aux services opérationnels. Le service Equipement et celui de la Collecte rassemble plus de 90% des appels.

Les demandes d'informations concernent surtout le service Equipement (41 %); La conteneurisation en cours sur Franqueville-Saint-Pierre et Mesnil-Esnard est l'une des explications.

Le service Education à l'Environnement et Collecte reçoivent autant de demandes d'informations l'un que l'autre.

Les demandes d'intervention sont majoritairement envoyés au service Equipement (66%) pour les

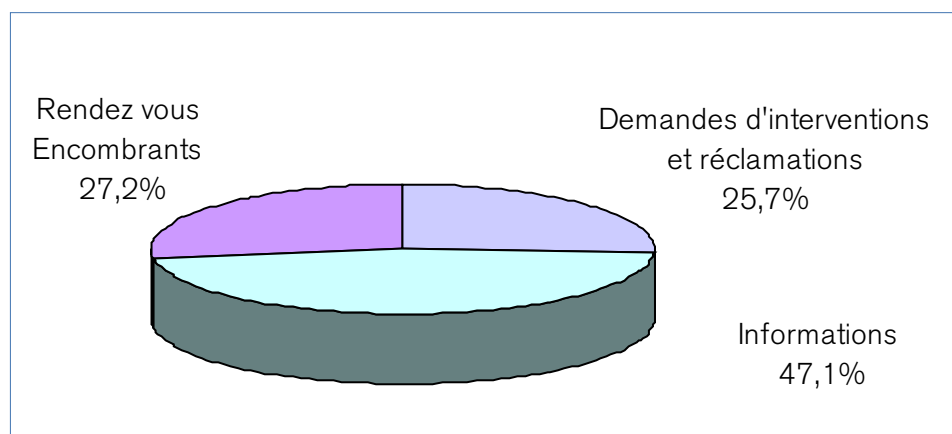
demandes de dotations, la maintenance du matériel entres autres.

Par contre, les réclamations sont adressés en majorité au service collecte pour 88 % des appels téléphoniques sur l'année écoulée. Ce service génère toujours le plus de demandes, car la réaction du public est immédiate en cas de perturbation du service.

Les conditions climatiques particulières ont entraîné des retards et des suppressions de collecte en janvier, février ainsi qu'en décembre. Des grèves nationales en mars, juin et décembre ont également perturbé le service de collecte.

Répartition des appels par motif

Répartition des appels par type et par demande



Les demandes d'interventions ainsi que les réclamations sont en nombre constant par rapport à 2008. Les informations sont en augmentation de 22 % en 2009, alors que le rendez-vous des encombrants diminue de 23 %. Pendant 25 jours, l'application de prise en charge des rendez vous encombrants n'a pas été fonctionnelle, bien qu'une procédure ait été mise en place, il est possible que des demandes n'aient été pas enregistrées. Ainsi, la diminution des rendez-vous des encombrants est probablement dû en partie à ce fait.

Répartition des appels par service

La répartition des appels des usagers par service est identique à l'année 2008.

	2008	2009
Direction Adjointe des Collectes Opérationnelles	38,46 %	38,70 %
Direction Adjointe Expertise et Equipement	57,00 %	52,50 %
Autres	5,00 %	8,80 %

Contacts courriers et courriels

Quantité de courriers et mails reçus

	2008	2009	Evolution 2008/2009
Nombre de courriers reçus	264	247	-6,44%
Nombre de mails reçus	203	277	36,45%
TOTAL	467	524	12,20%

Descriptif des courriers et mails reçus

	2008	2009	Évolution 2008/2009
Demandes d'interventions	264	294	11,36%
Réclamations	101	142	40,59%
Informations	84	63	-25,00%
Autres	18	25	38,89%
TOTAL	467	524	12,21%

Ventilation des contacts reçus uniquement

	2008	2009	Evolution 2008/2009
Service Equipement	261	293	12,26%
Service Collecte	129	164	27,13%
Autres	77	67	-12,99%

Le peu de contacts générés d'une année sur l'autre induit une évolution importante en proportion. De l'année 2008 à l'année 2009, l'ensemble des contacts reçus est en augmentation de 12 %. 10 % pour les demandes d'intervention reçues, 40 % en plus pour les réclamations; les demandes d'informations, quant à elle, diminuent de 25 % entre les deux années.

C'est le service en charge du suivi des collectes confiées aux prestataire et du suivi du réseau Déchetteries qui reçoit 80 % des courriers du service collecte, le temps

de réponse réel est de 30 jours. La Direction Adjointe Equipement et Expertise, quant à elle, traite les demandes d'intervention sous 30 jours. L'objectif à atteindre est de 21 jours.

La conteneurisation de deux communes explique l'augmentation des demandes d'intervention entre 2008 et 2009, tandis qu'une diminution des demandes de composteurs est à l'origine de la baisse de demandes d'interventions pour le service Education à l'Environnement.

On passe de 101 à 142 réclamations entre 2008 et 2009. Ceci in-

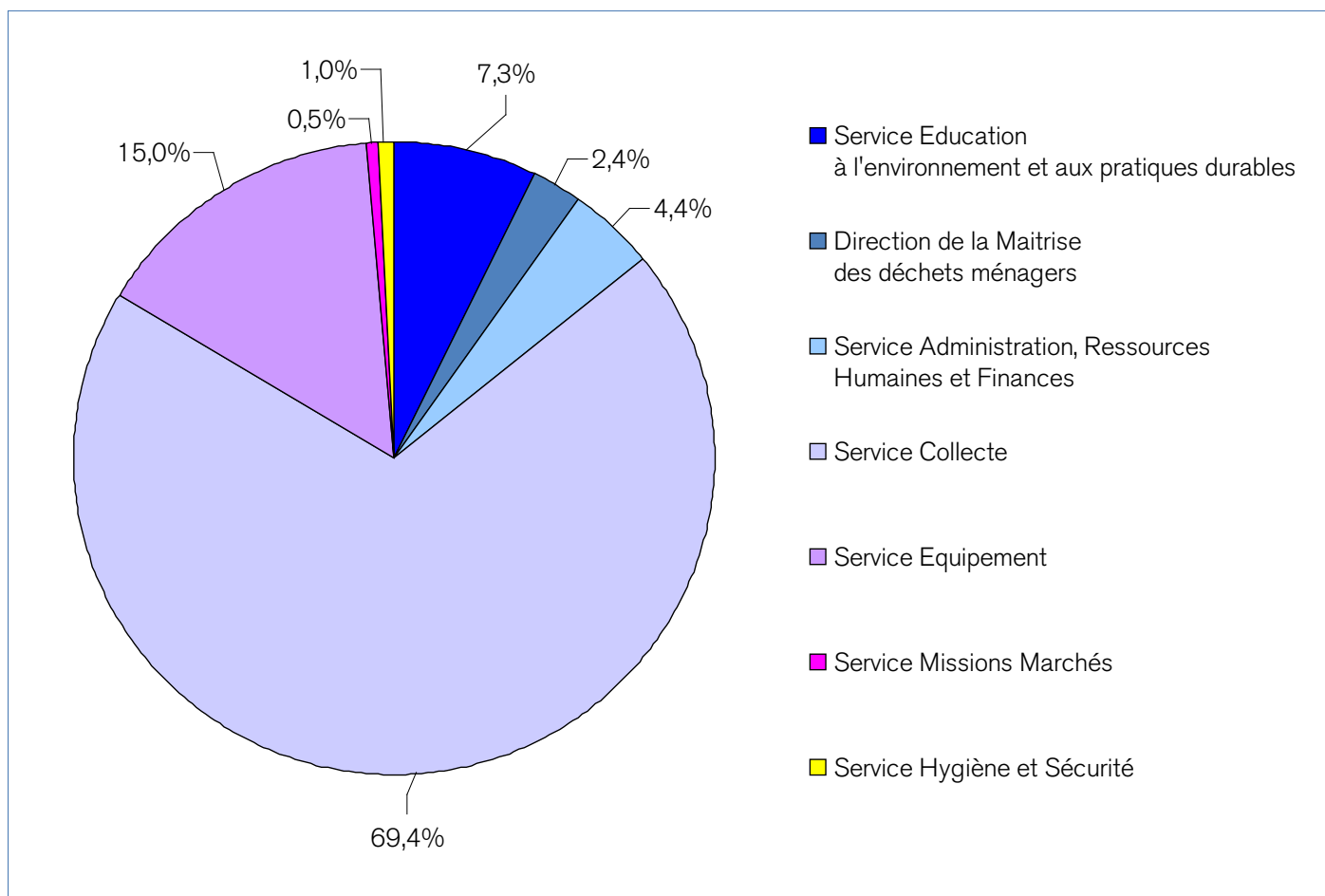
duit 40 % d'augmentation, mais ce pourcentage est peu significatif au vu des flux générés.

Pour finir, la diminution des demandes d'information est due au fait qu'une communication a été lancée pour inciter les usagers à contacter la plate-forme téléphonique Allo Communauté.

Ressources humaines

Effectifs

Répartition de l'effectif par service



Le Pôle Maîtrise des déchets compte 202 agents en 2008.

Au cours de l'année, la cellule aux usagers a été redéployée en interne au sein du service Education à l'Environnement et Pratiques Durables et de la direction Adjointe de la Collecte opérationnelle.

Le service redevance spéciale et coordination aux usagers nouvellement créé a pour objectif de pérenniser les relations avec les usagers qu'ils soient particuliers ou professionnels.

L'autre objectif du Pôle est de s'inscrire dans une démarche de développement durable envisagée par la

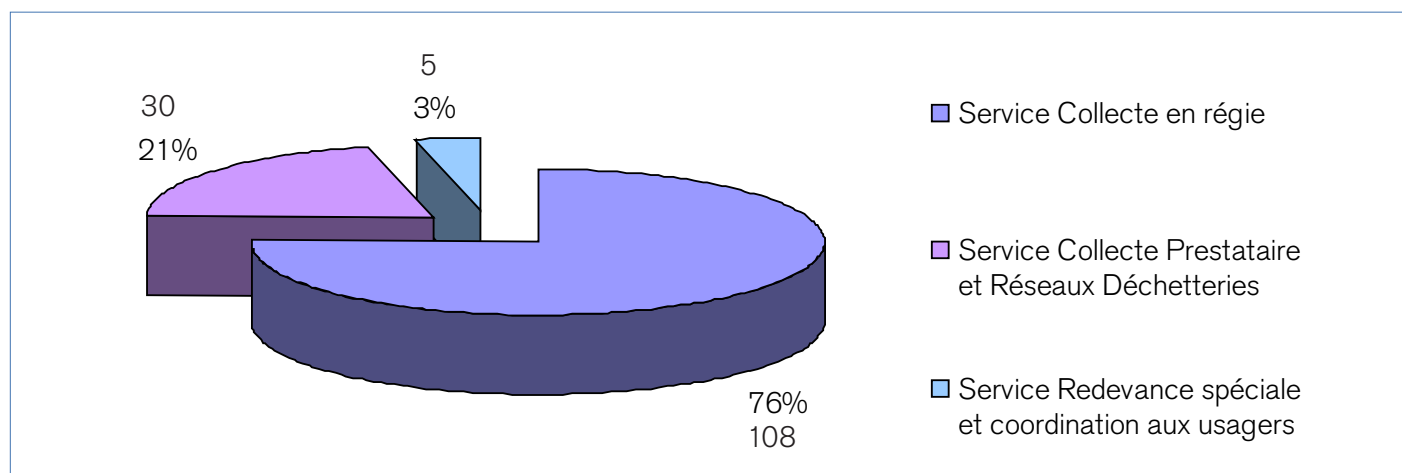
Communauté de l'Agglomération Rouennaise, par la mise en place de pratiques durables environnementales.

A la fin de l'année 2009, hormis la direction adjointe à l'environnement et de l'écologie urbaine et rurale intégrée en fin d'année, 206 agents sont présents au sein du Pôle MDPE. En effet, la restructuration des services a demandé un renfort de certaines missions : gestion des données, chef de service expertise et innovation, chef de service redevance et relations aux usagers, deux secteurs sur lesquels un effort est porté.

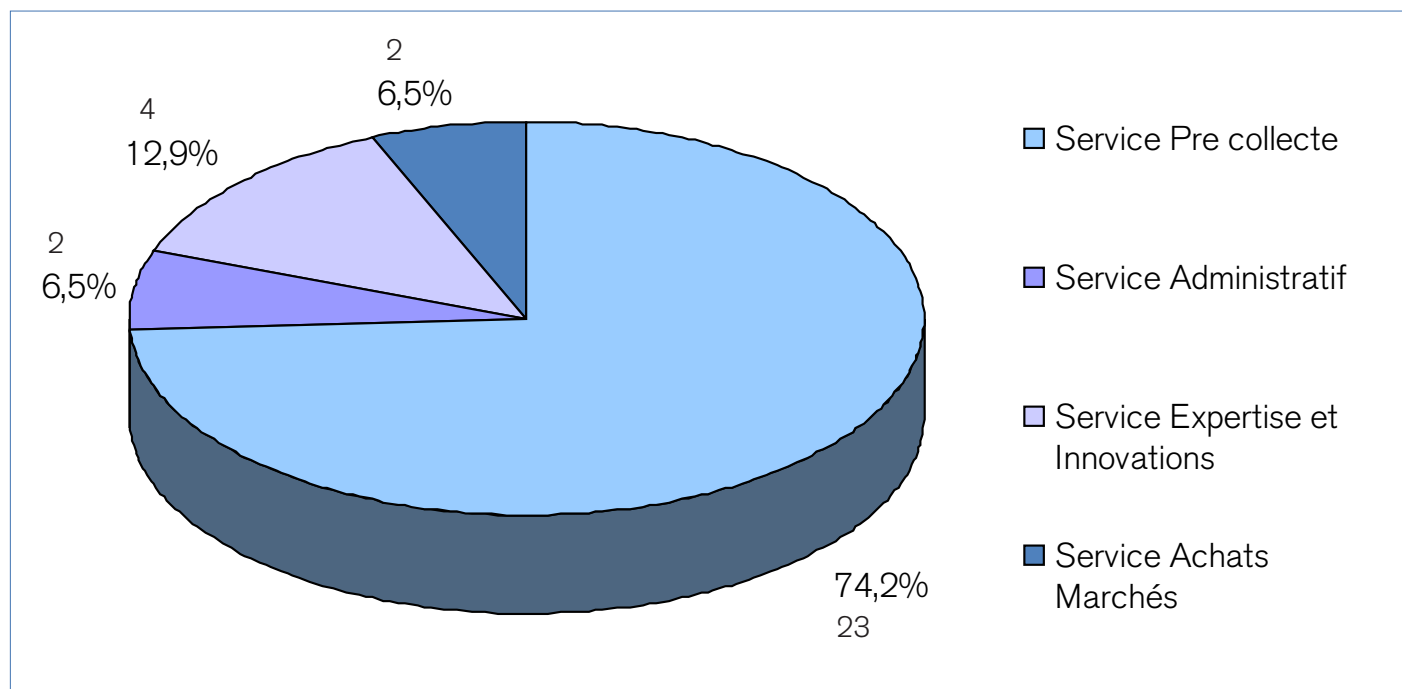
Dans le cadre de la naissance de la CREA au 1^{er} janvier 2010, ont été constitués des départements dont l'un dédié aux services techniques urbains et politiques environnementales .Il regroupe 3 pôles, transport-mobilité-déplacements, eau et assainissement et maîtrise des déchets et politiques environnementales.

A la fin de l'année 2009, les agents de la direction des Politiques Environnementales ont intégré le Pôle de la Maîtrise des déchets pour constituer le Pôle Politiques Environnementales et Maîtrise des déchets.

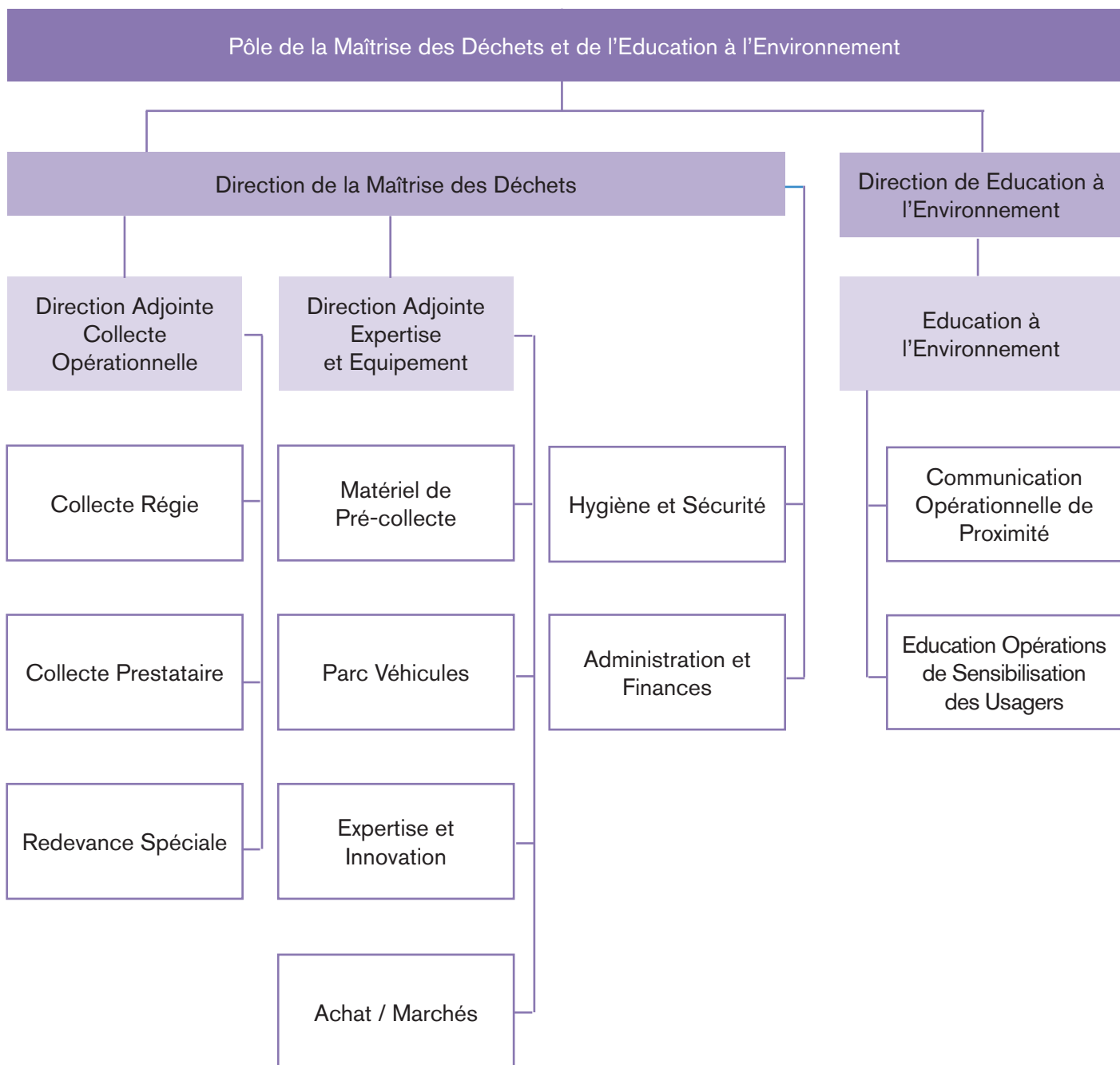
Effectif de la Direction Adjointe des Collectes Opérationnelles



Effectif de la Direction Adjointe Expertise et Equipement



Organigramme



Formations 2008 / 2009

Durant l'année, 529 agents ont bénéficié d'une formation. Leur nombre est supérieur à l'effectif réel dans la mesure où un même salarié peut bénéficier de plusieurs formations dans la même année.

Celles liées à la sécurité sont systématiquement prioritaires, les autres sont programmées dans un plan pluriannuel suivant les priorités de service retenues.

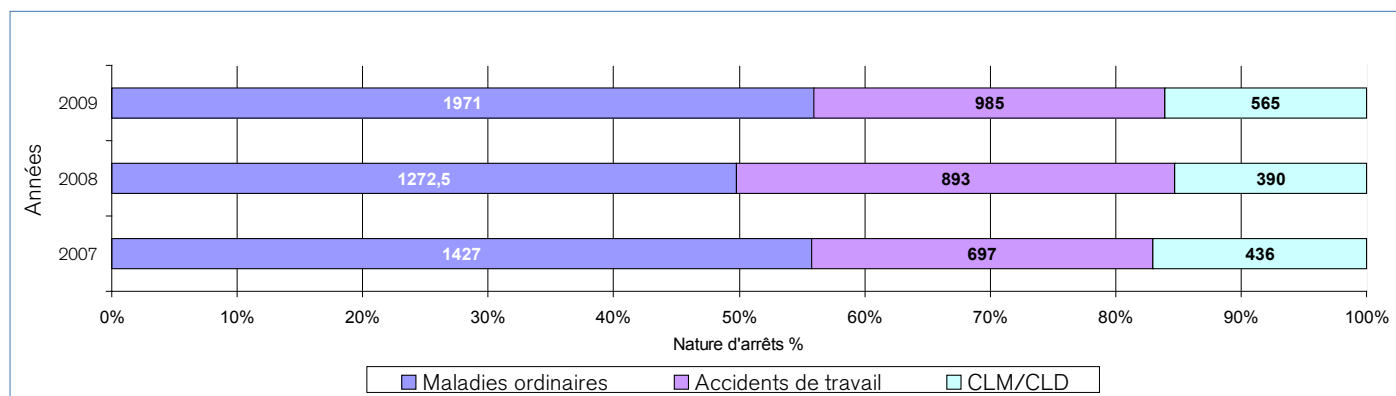
79 % des agents formés dans l'année ont bénéficié d'une formation sur le thème de la sécurité.

D'autres thématiques tels que l'environnement sont proposées pour l'année 2010 suite à l'intégration de la Direction des Politiques Environnementales.

Formations Sécurité	Nombre d'agents concernés		Nombre de jours par formation
	2008	2009	
CACES chariot	5	2	6
CACES chariot recyclage	2	0	0
CACES grue recyclage	2	0	0
CACES grue recyclage uniquement télécommande	5	2	4
Gestes et postures	19	0	0
Habilitation électrique B0/H0 recyclage	1	4	8
Habilitation électrique B1/1V initiale	1	0	0
Habilitation électrique B1/1V recyclage	2	0	0
Lutte incendie maniement des extincteurs	1	12	6
Ohsas 18001	7	199	26
Sauveteur secouriste initiale	5	16	24
SST recyclage	33	24	12
Formation grippe	0	162	11
BOM SEMAT	0	2	6
Total formations sécurité	83	423	
Formations en bureautique	45	28	
Formations généralistes dont marchés publics	82	78	

Répartition de l'absentéisme par nature d'arrêt

Taux d'absentéisme par nature d'arrêt



Une étude plus poussée du taux d'absentéisme a été effectuée de l'année 2007 à 2009.

La taux d'absentéisme réparti par nature d'arrêt met en évidence une progression constante de tous les types d'arrêt sur les 3 années étudiées.

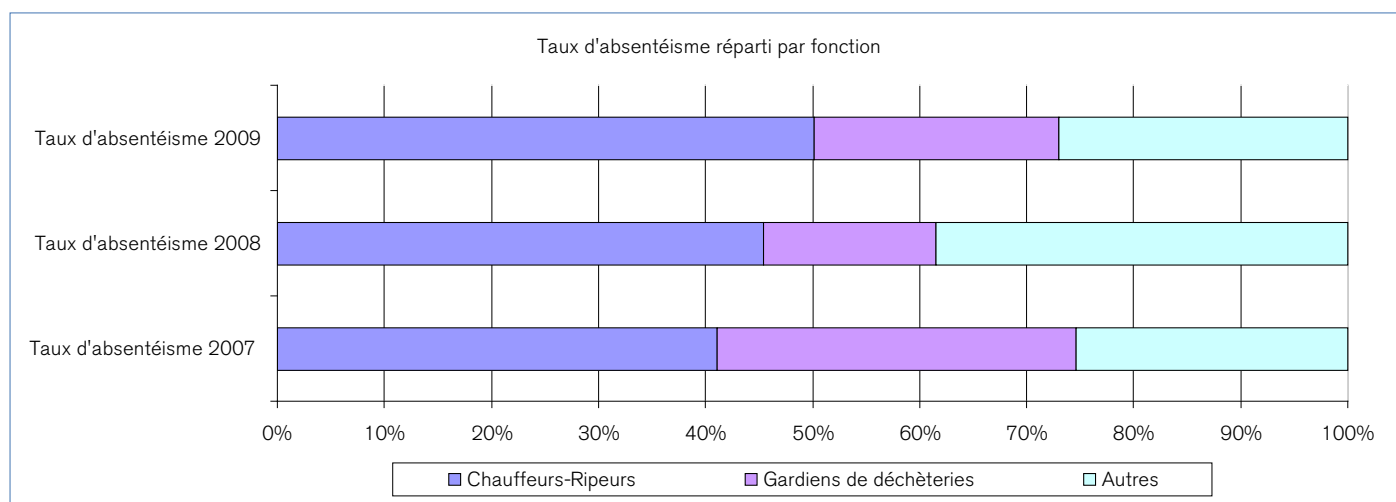
Les maladies ordinaires impactent à plus de 50 % le taux d'absentéisme toute année confondue.

La répartition par fonction souligne que ce sont les agents de collecte qui ont le taux d'absentéisme le

plus élevé. Ce métier difficile est particulièrement accidentogène.

Il est important de surveiller cette dégradation. La mise en place de 1/4 heures sécurité sur la tournée et un accompagnement du service hygiène et sécurité aideront à résoudre ces problématiques en permettant une prise de conscience en «situation» des risques du métiers.

Répartition de l'absentéisme par fonction



Hygiène et sécurité

Accidents de travail

Répartition des accidents de travail par type

	2008	2009	Evolution
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	21	21	/
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	10	5	-50%
Nombre de rechute nouvel événement suite à un précédent accident	2	2	/
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	1	1	/
Nombre d'accidents de trajet sans arrêt	0	1	100%
Total	34	30	-6%
Nombre total de jours perdus	1 016	1 090	7%

Les nombres de jours d'arrêts sont calculés à partir des jours calendaires d'où la différence constatée avec les données du service des ressources humaines qui sont calculés en fonction des jours ouvrés.

Entre 2008 et 2009, le nombre d'accidents de travail avec arrêt sont identiques pour les deux années, ceux sans arrêt diminuent de moitié, mais, les jours d'arrêts, quant à eux augmentent de 7 %.

Il est important de noter que 30 % des jours d'arrêt sont dus à un seul agent dans le cadre d'une rechute débuté en 1982 (365 jours), 11 % des jours sont dus à des accidents poursuivis en 2009.

Ainsi, des événements antérieurs à l'année 2009 impactent de manière forte le nombre de jours d'arrêts sur l'année écoulée.

Fréquence et gravité des accidents du travail

TFRAC

Taux Annuel de Fréquence des Accidents de Travail correspond au nombre d'accidents avec arrêt. Il renseigne sur la fréquence des accidents

TGRAC

Taux de Gravité des Accidents de Travail correspond au nombre de jours d'arrêt suite à un accident. Il donne une idée de la gravité de l'accident.

Les deux taux sont calculés en fonction des accidents de travail et non des accidents de trajets.

Les TFRAC et TGRAC 2008 fournis dans le dernier rapport d'activité ont été réévalués. Ces taux comprennent le nombre d'heures travaillées par les agents du Pôle de la Maîtrise des Déchets.

		TFRAC	TGRAC
Communauté d'Agglomération Rouennaise	2008	54,68	2,65
	2009	54,36	2,82
	Evolution 2007/2008	-0,6%	6,4%
Coved	2008	18,29	1,06
	2009	27,47	0,98
VEOLIA	2008	59,20	3,25
	2009	62,20	3,30
France	2008	50,40	3,11

La gestion active des accidents de travail permet à COVED d'avoir un TFRAC et TGRAC en dessous de la moyenne nationale.

Le TFRAC est stable entre 2008 et 2009, cela s'explique par la constance du nombre des accidents de travail entre ces deux années.

En considérant la répartition des jours d'arrêt par service (tableau des accidents par service), 93 % des arrêts sont générés au sein de la DACO (Direction Adjointe de la Collecte Opérationnelle).

Pour cette seule direction, on comptait l'année dernière, 15 accidents de travail avec arrêt contre 20 en 2009 soit 518 jours d'arrêt en 2008 contre 717 en 2009.

Ce sont essentiellement les agents sur le terrain qui sont sujets aux accidents de travail.

Le TGRAC vaut 2,82 en 2009 soit 6,4 % en plus par rapport à l'année précédente. Les accidents de travail sont moins nombreux mais plus graves cette année.

Ainsi en 2009, on comptabilise 4 accidents de travail supérieurs à 80 jours perdus, contre 1 seul en 2008.

Répartition des accidents de travail par service

	Direction Ajointe Equipement et Expertise (DAEE)	Administration	Direction Adjointe Education à l'Environnement et aux Pratiques Durables	Direction Adjointe de la Collecte Opérationnelle (DACO)
EFFECTIFS	31	15	16	144
Proportion de l'effectif par service	15,0%	7,3%	7,8%	69,9%
Total des accidents avec et sans rechute	1	1	0	27
%	3,4%	3,4%	0,0%	93,1%
Total de nombre de jours d'arrêt	8	365	0	717
%	1,0%	33,0%	0,0%	66,0%
Ratio de jours d'arrêt par agent	0,3	24,3	/	5,0

Direction Adjointe de la Collecte Opérationnelle (DACO)

	Collecte en régie	Déchetteries	Autres
EFFECTIFS	108	19	11
Proportion de l'effectif par service	75,0%	13,2%	7,6%
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	17	1	2
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	3	1	0
Rechutes	1	1	0
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	0	0	0
Nombre d'accidents de trajet sans arrêt	1	0	0
Total des événements	22	3	2
	81,5%	11,1%	7,4%
Total de nombre de jours d'arrêt	630	63	24

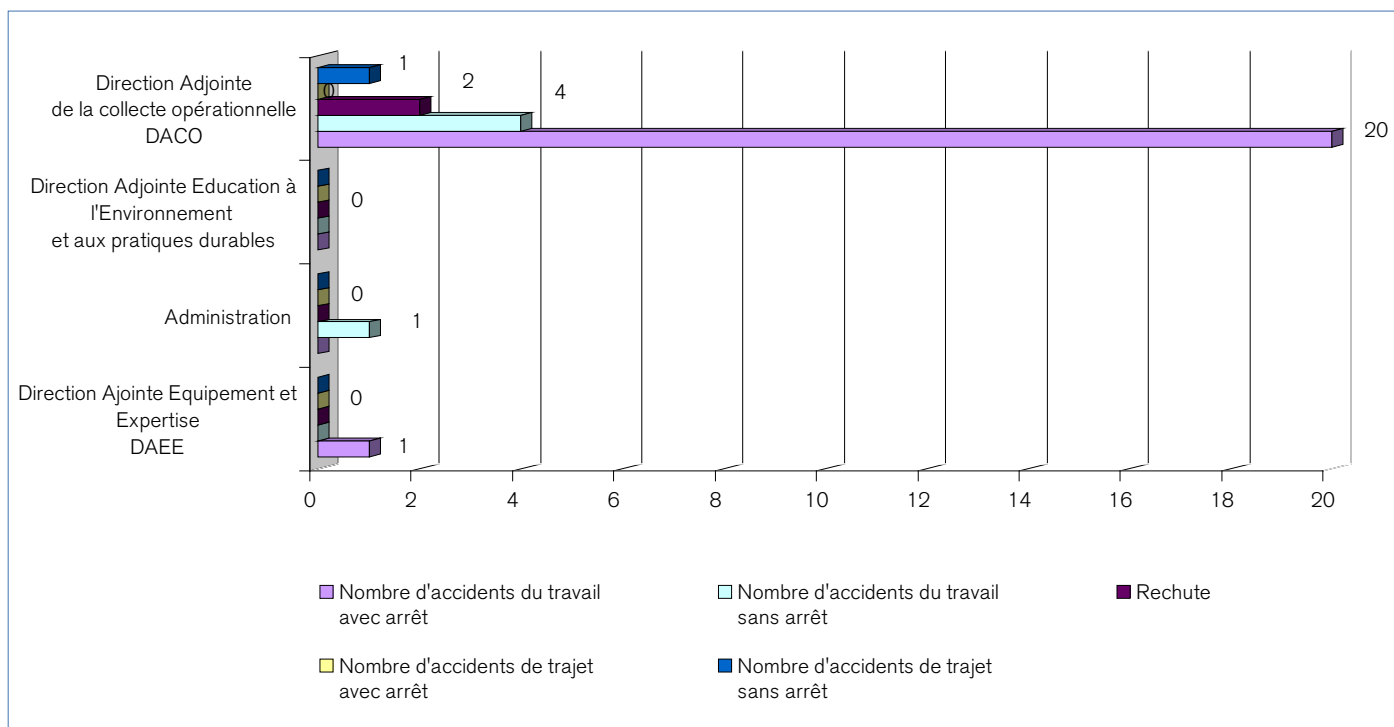
Les agents de la direction Adjointe de la Collecte Opérationnelle ont généré 67% des AT et 50 % des jours d'arrêt en 2008, contre 93% des AT et 66% des jours d'arrêt en 2009, ce qui correspond à une augmentation du nombre d'AT et de leur gravité pour la DACO.

Parallèlement, la Direction Adjointe Expertise et Equipement a amélioré ses résultats, elle cumulait 20 % d'arrêts de travail en 2008 contre 3 % en 2009.

Les résultats restent stables pour la direction Adjointe Education à l'Environnement et aux Pratiques Durables.

Concernant le service Administratif, en 2008, 2 accidents de travail ont été comptabilisés ainsi qu'une rechute; cette année, seule une rechute est notée pour ce service. Par contre, cette seule rechute datant de l'année 2008 compte pour 35% des jours d'arrêt 2008 et 32% des jours d'arrêt 2009.

Répartition des accidents de travail par direction



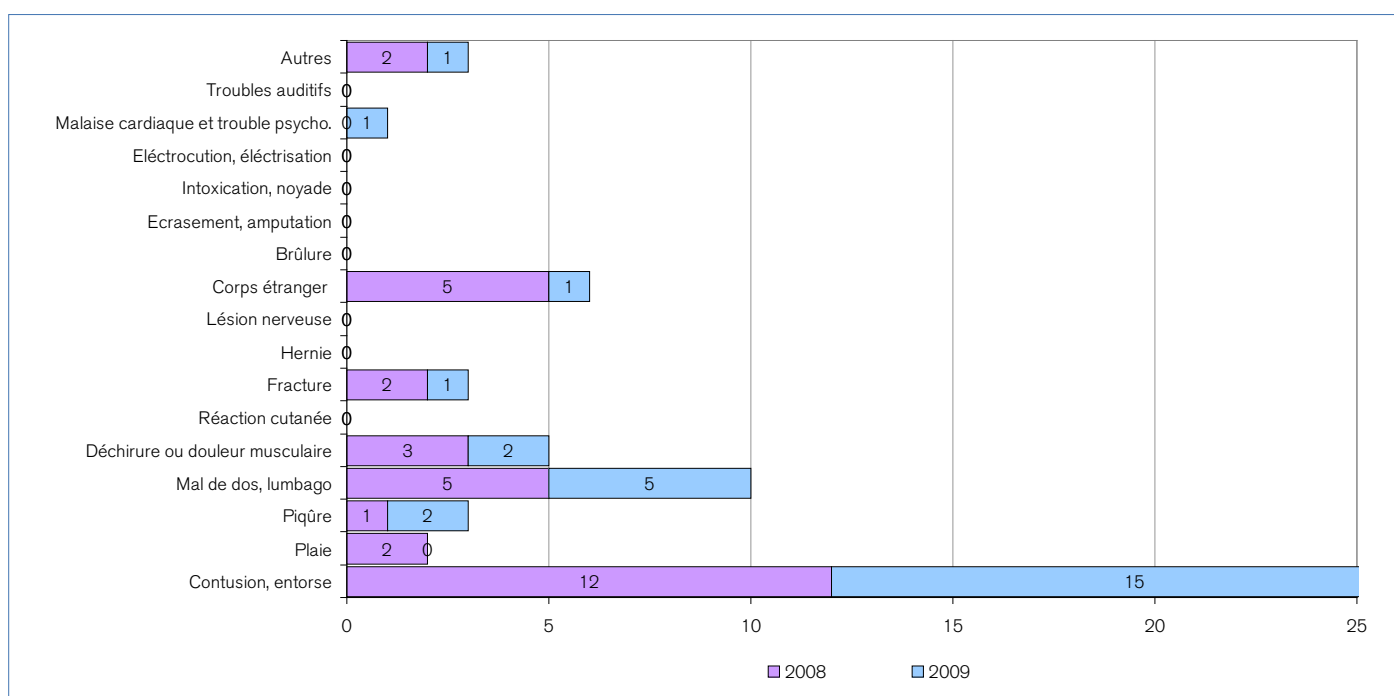
Accidents de travail répartis par nature de lésions

Les accidents de travail sont pour moitié dus à des contusions et entorses, les maux de dos représentent un peu moins d'un quart des cas, le troisième motif le plus important concerne les déchirures musculaires.

En 2009, il y a plus 25 % d'accidents de travail dus à des contusions, en comparaison à 2008. Un seul cas est dû à la présence d'un corps étranger, au lieu de 5 en 2008. En complément des actions déjà mises en place, le ser-

vice Hygiène et Sécurité a programmé différentes actions pour pallier ces événements sont les suivantes:

- Mise en place de réunions de sensibilisation des agents sur l'aspect santé sécurité,
- Relance de formations Gestes et Postures,
- Phases de tests de nouveaux EPI (Equipements de Protection Individuels) en 2010, notamment sur les chaussures.





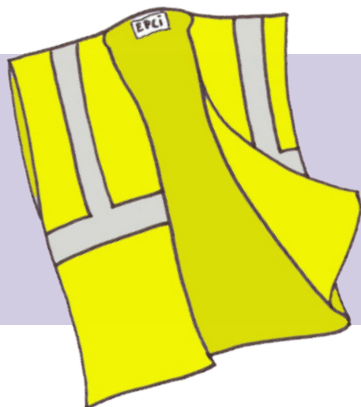
Certification OSHAS

Dates	Etapas
janv-09	Mise en place du système documentaire
févr-09	Mise à jour du document unique d'évaluations des risques professionnels et recueil des exigences légales
févr-09	Validation du système documentaire
mars-avr 09	Sensibilisation sécurité diffusion du système documentaire
mai-09	Audit blanc
sept-09	Audit initial
sept-10	Audit de suivi

Equipement

Coûts des équipements de protection individuels (EPI)

	Montant total des achats	Coût de location
En 2008	18 553	68 955
En 2009	20 746	52 459
Evolution 2008/2009	12%	-24%



le marché de location des équipements de protection individuel a été renouvelé en mars 2009, permettant de faire un gain de 24%. Les équipements sont loués pour ce qui nécessite un jugé qualitatif ainsi qu'un contrôle régulier (tenue haute visibilité), tandis que les équipements achetés sont ceux pour lesquels les agents ont des besoins constants mais jetables.

Coûts des EPI

Fonction d'agent	Statut des agents	Coûts des achat	Coûts de location et d'entretien	Coût global Année 2009 par agent
Agent de collecte	titulaires et remplaçants confondus	17 011 €	35 188 €	379 €
Gardien de déchetterie		1 574 €	7 787 €	450 €
Agents de précollecte + mécaniciens		1 496 €	3 818 €	375 €
AUTRES	titulaires	664 €	5 666 €	131 €
Total des coûts		20 746 €	52 459 €	1 336 €

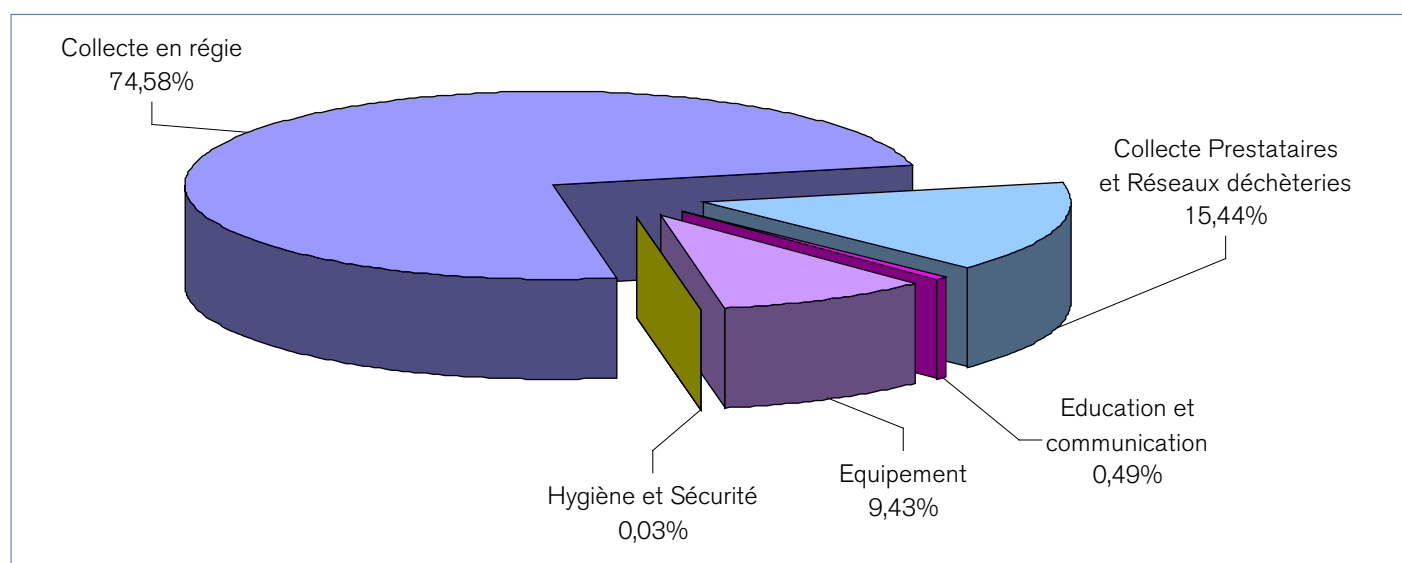
Une double dotation fournie aux distributeurs de sacs cette année augmente les coûts de location pour le service Equipement.

Dans la mesure où les coûts de location et d'achat ont été établis en fonction d'un effectif ayant varié entre 2008 et 2009, il est délicat d'établir des comparaisons pertinentes.

Cette année, sont donc présentés uniquement les coûts générés pour l'année 2009.

Coûts des EPI par service

Répartition des coûts



Le service de collecte compte dans son effectif des agents de collecte et des gardiens de déchetteries. Les distributeurs de matériel de précollecte font partie du service Equipement, tandis que les écoambassadeurs travaillent au sein du Service Education à l'Environnement.

Ces services cumulent la totalité des achat d'équipements, la proportion de répartition des coûts est la même pour les locations.

Les achats et les locations des équipements sont dépendants des besoins des services, de l'arrivée de nouveaux agents, des changements de dotation. A contrario, les frais d'entretien des équipements de protection individuelle (inclus dans les frais de location), sont uniquement fonctions des besoins de lavage des agents. Chaque agent a le choix du rythme de lavage de ses équipements.

Coûts des achats par service

Service Considéré	Coût global d'achat 2009 en euros HT	Coût global d'achat 2008 en euros HT	Comparatif entre 2008/2009
Collecte en régie	17 069	14 554	17,28%
Collecte Prestataires et Réseaux déchetteries	1 851	2 279	-18,78%
Education et Communication	70	546	-87,10%
Equipement	1 732	1 289	34,38%
Autres	24	0	/
Total	20 746	18 667	11,14%

Entre l'année 2008 et 2009, les achats ont augmentés de 11%.

Au vu des conditions climatiques, les agent de collecte ont bénéficié de gants hiver en plus grande quantité, ainsi que des pantalons de pluie, ce qui a favorisé l'augmentation des coûts de 17 %.

En 2008, les agents du service Education et Communication ont été dotés en chaussures hautes et basses en 2008 explique la différence de 87 % entre les 2 années.

En déchetterie, des achats de protection amiante, faits en 2008, n'ont pas été renouvelés en 2009, d'où cette diminution de 18 %.

La mise en conformité des équipements de soudure (vestes, manchettes et chaussures de soudure) en 2009 induit une élévation de 34 % du coûts des achats du service.

Matériel de pré-collecte

Distribution de sacs : nombre de foyers dotés en sacs

Communes	Mode de distribution	% de foyers dotés par rapport au nombre de foyer total		
		DR	DV	OM
Amfreville-la-Mivoie	Permanence en mairie	59%	59%	62%
Belbeuf	Permanence en mairie	69%	69%	32%
Bihorel	Camion itinérant	50%	41%	46%
Bois-Guillaume	Camion itinérant	49%	49%	51%
Bonsecours	Camion itinérant	67%	66%	67%
Canteleu	Camion itinérant	53%	53%	46%
Darnétal	Camion itinérant	28%	28%	Pas de distribution de sacs
Déville-les-Rouen	Camion itinérant	51%	51%	Pas de distribution de sacs
Franqueville-Saint-Pierre	Camion itinérant	58%	59%	28%
Grand-Couronne	Camion itinérant	54%	54%	Pas de distribution de sacs
Grand-Quevilly	Camion itinérant	45%	45%	36%
Houppesville	Permanence en mairie	61%	61%	50%
Isneauville	Permanence en mairie	57%	56%	93%
Le Houlme	Camion itinérant	54%	50%	58%
Le Mesnil-Esnard	Camion itinérant	68%	67%	53%
Malaunay	Permanence en mairie	56%	56%	57%
Maromme	Camion itinérant	51%	51%	53%
Mont-Saint-Aignan	Camion itinérant	53%	47%	49%
Notre-Dame-Bondeville	Camion itinérant	32%	32%	Pas de distribution de sacs
Oissel	Camion itinérant	48%	48%	Pas de distribution de sacs
Petit-Couronne	Camion itinérant	51%	51%	Pas de distribution de sacs
Petit-Quevilly	Camion itinérant	44%	44%	39%
Roncherolles-sur-le-Vivier	Camion itinérant	71%	53%	25%
Rouen	Permanence en mairie	23%	23%	22%
Total 2009		49%	48%	35%
Total 2008 tous flux confondus		48,62%		



Les villes de Deville-Les-Rouen, Darnétal, Grand-Couronne, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Petit-Couronne, Saint-Etienne-du-Rouvray ne bénéficient pas de sacs pour les ordures ménagères. Au moment du transfert des compétences en 2002, les villes étaient déjà conteneurisées. Aucune démarche de distribution n'a été mise en oeuvre depuis.

Pour les communes qui bénéficient d'une distribution en porte à porte, tous les foyers reçoivent la dotation prévue. Les villes concernées sont les suivantes Fontaine-Sous-Préaux, Hautot-Sur-Seine, La Bouille, Val-de-la-Haye, Saint-Aubin-Epinay. Elles ne sont donc pas présentées dans ce tableau.

Les neuf communes suivantes Moulineaux, Les Authieux-sur-Le-Port-Saint-Ouen, Ymare, Gouy, La Neuville-Chant-d'Oisel, Boos,

Montmain, Saint-Aubin-Celloville, Quevreville-La-Poterie distribuent les sacs par le biais du personnel communal tout au long de l'année mais ne disposent pas de moyens suffisants pour en assurer le suivi, les données de ces communes ne sont donc pas disponibles ; contrairement aux villes de Saint-Pierre-de-Manneville et Sahurs qui organisent des distributions à date fixe. Les proportions de foyers dotés sont dépendantes des foyers potentiels conteneurisables ; le faible pourcentage de foyers dotés est dû à un nombre de foyers conteneurisables très peu élevé. Pour exemple, à Grand-Quevilly, 70 foyers sont conteneurisables, 25 l'ont été au cours de l'année ; ce qui correspond à 36 % des foyers.

Par ailleurs, on constate une faible différence de répartition de foyers dotés pour les déchets végétaux et les déchets recyclables, de manière générale, les usagers prennent la

dotation complète malgré le fait que tous ne possèdent pas de jardins.

Pour finir, hormis les modes de distribution en porte à porte qui favorisent une proportion accrue de foyers dotés, les modes de communication influent également.

Des flyers sont distribués dans les boîtes aux lettres, des panneaux sont déposés dans certaines communes, des informations sont diffusés dans le magazine de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise.

On constate une diffusion facilitée dans les communes bénéficiant des 3 modes de communication.



Nombre de sacs distribués en 2009

La conteneurisation de Franqueville-Saint-Pierre et Mesnil-Esnard a permis de réduire de 26% le nombre de sacs d'ordures ménagères distribués aux usagers.

Le nombre de sacs de déchets recyclables est en augmentation, preuve de l'impact du travail des éco ambassadeurs.

Ces deux villes cumulent à elles deux 12 000 habitants.

Type de sacs	Année 2008	Année 2009	Variation 2008/2009
Ordures ménagères	1 543 920	1 134 045	-26,55%
Déchets recyclables	4 765 160	4 847 557	1,73%
Déchets végétaux	438 132	481 813	9,97%
Total	6 747 212	6 463 415	-4,21%

Coût moyen en euro hors taxe pour 100 sacs selon le type

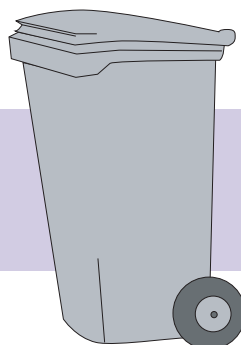
	Ordures ménagères 50 Litres	Déchets recyclables 50 Litres	Déchets végétaux 80 litres
2008	56,84 €	44,82 €	252,18 €
2009	46,54 €	36,70 €	206,46 €

En 2008, le coût des sacs a suivi les fluctuations du marché du pétrole. En 2009, ils sont à la baisse.

Règle de dotation des sacs par type de déchet

Nombre de personnes au foyer	Bobinot (20 sacs)		Sacs déchets végétaux	
	Sacs déchets recyclables 50 litres	Sacs ordures ménagères 50 litres		
			terrain - 600m2	terrain + 600m2
1	4	4	5	10
2		4		
3	6	6		
4		6		
5	8	8		
6		8		

Conteneurisation en 2009 pour les villes de Belbeuf, Mesnil Esnard et Franqueville-Saint-Pierre. Bonsecours et Sotteville-Les-Rouen ne le sont pas encore.



Parc des bacs présents sur le territoire de la CREA

Nombre de bacs				
2008	OM	DR	Verre	Redevance
	94 162	15 311	1 533	957
	111 963			
2009	OM	DR	Verre	Redevance
	101 173	16 339	1 590	1 360
	120 462			
2008/2009	7,45%	6,71%	3,72%	42,11%

Volume de bacs présents sur le territoire de la CAR (en m³)

2008			
OM	DR	Verre	Redevance
21 316	4 031	309	588
26 244			

2009			
OM	DR	Verre	Redevance
22 333	4 814	373	853
28 373			
4,77%	19,43%	20,81%	45,11%

La réactualisation des données concernant le parc de bacs induit une différence importante de l'année 2008 à 2009.

La conteneurisation de Franqueville Saint Pierre et Mesnil Esnard a généré la mise en place de bacs.

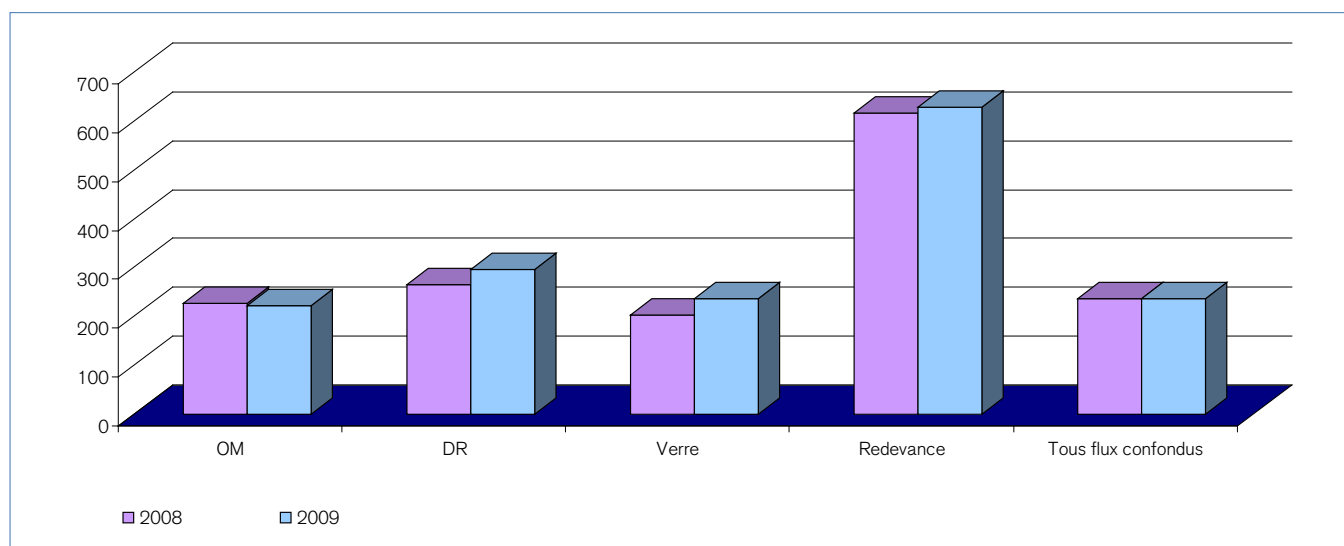
Les bacs acquis avant la conteneurisation ne sont pas recensés dans le parc présent sur le territoire, ils ne sont pas pris en charge par la CAR en 2009.

L'évolution des bacs du service redevance spéciale est du au réajustement des dotations des entreprises d'ou une augmentation du nombre mais le volume de bacs n'a pas beaucoup évolué.

On constate une augmentation du volume moyen des bacs pour les déchets recyclables et une diminution pour les ordures ménagères. Ceci s'explique par les efforts fournis par la Communauté de l'Agglomération pour améliorer la quantité de déchets triés et diminuer celles des ordures ménagères résiduelles.



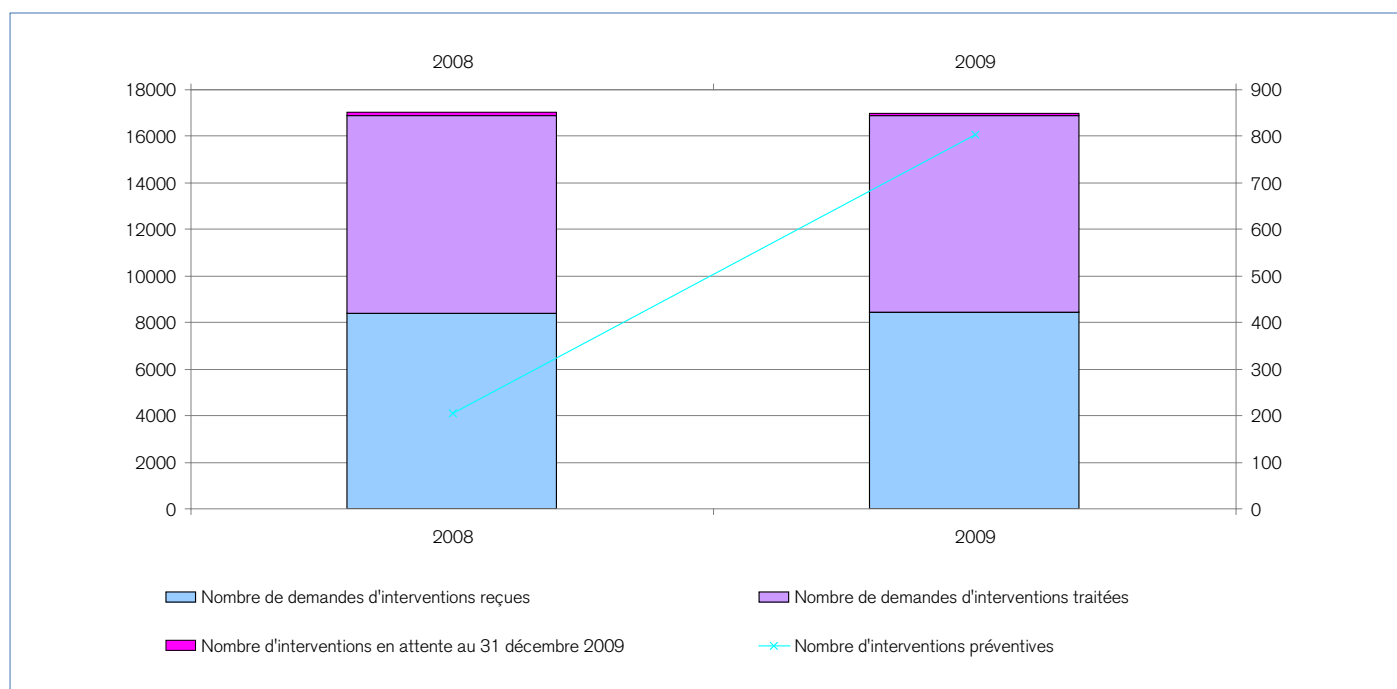
Volume moyen de bac par flux de déchets en litres



Intervention pour la maintenance et la gestion des bacs

	2008	2009
Nombre de demandes d'interventions reçues	8 408	8 426
Nombre de demandes d'interventions traitées	8 506	8 445
Nombre d'interventions en attente au 31 décembre 2009	108	132
Nombre d'interventions préventives	206	804

Maintenance préventive : nombre d'interventions en 2009



Le temps d'intervention maximal est d'une semaine à partir du contact avec l'utilisateur.

Depuis l'an dernier, les agents de maintenance effectuent des opérations de maintenance préventive, 804 interventions ont été réalisées cette année, soit quatre fois plus que l'année précédente.

Recyclage des matériaux du service Equipement

Nature des produits recyclables	Bois palette en nombre	Métal en tonnes	Plastique en m3
En 2009	471	16,159	570
Recettes	461,50 €	0,00 €	0,00 €

Depuis l'année 2008, le service Equipement vend certains éléments recyclables, les palettes de bois collectées suite aux livraisons et les bacs sous forme séparée.

La Communauté de l'Agglomération Rouennaise a passé une convention avec le repreneur de plastiques. Vu que les coûts du plastique sont peu élevés, nous cédonc le plastique de bacs usagers en échange de rotation de bennes et de transport gratuit.

Concernant le coût du métal une convention est en cours d'élaboration.

A ce jour il n'y a pas de coûts générés par la vente du plastique et du métal issus des bacs usagers.

Avec une tonne d'emballages en d'acier trié, on fabrique* :



* Source Eco-Emballages

Bannette pour la collecte du verre

Communes	Nombre de foyers pavillonnaires potentiels	2009	Nombre de banettes distribuées
		Nombre	% par pavillon
Amfreville-la-Mivoie	888	13	1,46%
Belbeuf	835	23	2,75%
Bonsecours	2642	41	1,55%
Canteleu	1986	17	0,86%
Franqueville-Saint-Pierre	2276	89	3,91%
Mesnil-Esnard	2834	80	2,82%
Mont-Saint-Aignan	3433	37	1,08%
Petit-Quevilly	5047	149	2,95%
Sotteville-les-Rouen	8060	93	1,15%
Total	28001	542	1,94%

Véhicule de collecte

	CAR		Evolution	PRESTATAIRES			
	2008	2009	2008/2009	COVED en 2008	COVED en 2009	VEOLIA en 2008	VEOLIA en 2009
Nombre de poids lourds	38	38		19	21	25	32
Km parcourus	425 636	453 604	6,57%	368 414	438 751	696 022	678907
Consommation de carburant en litres	296 007	292 268	-1,26%	335 255	351 943	398 765	394814
Coût de fonctionnement total	710 334	640 587	-9,82%	957 936	957 936	1 036 647	1 032 352
Coût de fonctionnement moyen par camion	18 693	16 858	-9,82%	50 417	45 616	41 466	32 261

Les coûts de fonctionnement COVED correspondent à un forfait mensuel loyer tout compris, il s'agit de full service.

Les coûts de fonctionnement VEOLIA correspondent aux frais d'entretien, de vidange, de graissage et pneumatique ; sont également compris les frais d'assurances, impôts et taxes.

Les coûts de fonctionnement de la régie comprennent les fournitures, prestations châssis, pneumatiques,

prestations bennes à ordures ménagères, grues, pièces électriques et filtres, les pièces de freinage, les pièces détachées châssis, pièces détachées BOM, pièces liées à la casse, fournitures hydrauliques, contrôle des mines et contrôles des bennes à ordures ménagères, taxe à l'essieu et autres assurances et autres frais dits consommables (fournitures d'entretien des véhicules).

Le parc de véhicules de collecte comprend 35 bennes à ordures ménagères et 3 camions grue utilisés pour collecter les encombrants. Trois véhicules ont été utilisés pendant 6 mois sur l'année 2009; l'un vendu et remplacé, les deux autres sont les camions bennes laboratoire. Un véhicule de collecte non exploité par le service Equipement a été vendu au cours de l'année 2009.

Les camions bennes dits laboratoires sont pourvus d'un système d'identification des bacs, d'un lève container électrique, d'un système de pesée des bennes ainsi qu'un système de géo localisation et d'une assistance à la conduite du chauffeur. Elles sont en phase de tests depuis le mois de septembre.

Ces véhicules identifient les bacs grâce à leur puce électronique, calculent leur poids; ces éléments serviront de base pour mettre en place les colonnes d'apport volontaire et éviter les surcharges pondérales en fonction des secteurs.

Dans le futur, le système de géo-localisation identifiera le mobilier urbain nécessitant une intervention de maintenance. Grâce au système d'assistance à la conduite du chauffeur, une programmation du parcours de collecte est possible.

L'augmentation de 30 000 kilomètres d'une année sur l'autre est en partie due à :

- l'élimination des surcharges de poids en fin de collecte,
- la réduction du nombre de vidages à l'extériorité des véhicules de collecte
- la mise en place de nouvelles tournées : la collecte des déchets végétaux en C1 au lieu de C2 sur tout le territoire a induit la mise en place de nouveaux circuits.



La vente d'un véhicule non utilisé ainsi que l'impact des formations à l'écoconduite explique en partie la baisse du volume de gasoil consommé.

Ces rééquilibrages ont généré une augmentation du kilométrage parcouru, en corollaire une diminution du carburant consommé.

La diminution des coûts de fonctionnement est également due à une baisse de 50 % de la taxe à l'essieu. L'arrivée d'un nouveau mécanicien a permis d'effectuer plus de réparations au sein du service Equipement sans passer par un prestataire, d'où un gain de 30 000 euros cette année. Mais, c'est surtout le prix du gasoil réduit d'un tiers en 2009 qui a favorisé cette baisse des coûts.

Consommation moyenne d'un camion benne en 2009 : 67 Litres au 100 kms et 35 Litres au 100 kms pour les camions grues encombrants soit une moyenne de 64 Litres au 100 kms pour l'ensemble des véhicules de collecte.

En 2010 : commande de deux camions grues à benne ouverte pour la

collecte des points d'apports volontaire de verre et d'un camion benne grue pour la collecte des points d'apport volontaire des ordures ménagères et des déchets recyclables. Auparavant, cette collecte était effectuée par le prestataire.

Changement de 6 camions bennes standard Norme Euro 5 pour remplacer les plus anciens véhicules du parc supérieur à 10 ans.

Age moyen du parc fin 2009 : 5,7 années.

Actions en faveur de l'environnement

Norme Euro	Dates d'application de la norme	2007	2008	2009
Euro 0	01/10/1990	0	0	0
Euro 1	02/10/1993	1	1	0
Euro 2	03/10/1996	12	12	11
Euro 3	04/10/2001	22	22	22
Euro 4	05/10/2006	1	1	1
Euro 5	05/10/2009	2	2	4
Nombre total de véhicules de collecte		38	38	38

Le parc de véhicules de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise s'est séparé d'un véhicule norme Euro 1 et doté de deux autres norme Euro 5.

La Communauté de l'Agglomération Rouennaise a mis en place une évaluation du risque chimique ; elle a pour but d'évaluer la dangerosité d'un produit afin de lancer, le cas échéant, une procédure de remplacement. Cette procédure doit être effectuée périodiquement pour l'ensemble du stock de produits dangereux ainsi qu'à l'occasion de chaque nouvel achat. À titre d'exemple, le lave glace tout méthanol a été remplacé par un lave-glace à -10 % de méthanol depuis le début de l'année 2009.

Le coût du produit à moins 10 % de méthanol est 2,5 fois plus élevé que le précédent (0,3 euros le litre de tout méthanol contre 0,75 euros le litre le moins de 10% de méthanol). Le choix de produits à impact environnemental peut donc avoir une incidence financière significative.

A l'heure actuelle, un test est effectué avec des huiles biodégradables. Deux camions bennes sont actuellement équipés de ces produits depuis juillet 2009. En 2010, deux autres camions fonctionneront avec cette huile.

De manière prospective, le prochain marché d'achats N°09/68 - cf tableau des marchés publics en annexe - de camions bennes PAV (pour points d'apport volontaires) imposent que les véhicules fonctionnent avec de l'huile biodégradable.

Nature des produits recyclables	Huile usagée en litres	Filtres à huile en kg
En 2009	600	300

Les huiles de vidanges fortement calorifiques sont incinérées. L'énergie dégagée est valorisée.

Source http://www.ademe.fr/htdocs/actualite/operation_vidange_propre/pdf/Ademe-depliant_decheteries.pdf

Collectes

Ordures ménagères

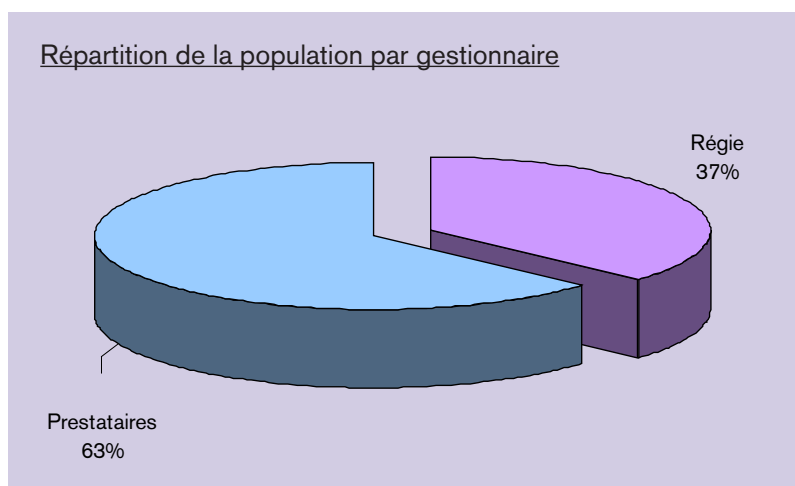
	Régie	Prestataires	Total CAR
Tonnages OM collectés en 2008	44 924	87 379	132 303
Ratio kg/hab 2008	297,8	333,0	320,0
Tonnages OM collectés en 2009	44 074	85 186	129 260
Ratio kg/hab 2009	292,7	326,2	314,0
Evolution 2008-2009	-1,9%	-2,5%	-2,3%

Le tonnage des ordures ménagères a diminué cette année, le ratio passe de 320 kg/an/hab à 314 kg/an/hab.

La diminution de 2 % est la même que l'année dernière, cette évolution est encourageante. Dans le cadre de la prévention des déchets et la réduction des déchets à la source, les opérations «foyers témoins», les campagnes de communication telles que l'opération «distribution cabas» ont participé à cette réduction.

L'effets de la crise sur la consommation des ménages explique également une diminution des quantités produites.

La baisse des ordures ménagères doit se poursuivre pour correspondre aux objectifs fixés dans le cadre du plan local de prévention et du Grenelle de l'Environnement.



Programme local de prévention des déchets

Ratio de référence en kg/an/hab		378,82
Réduction sur 5 années	%	7%
	Ratio en kg/hab	26,5
	soit par an, kg/hab	5,3

Ratio en kg/an/hab	2010	2011	2012	2013	2014
	373,5	368,2	362,9	357,6	352,3

Le programme local de prévention répond aux exigences du Grenelle de l'Environnement.
Il impose même des conditions plus strictes de réduction des déchets



Grenelle de l'environnement : objectif tenu

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Production calculée selon les exigences du Grenelle de l'Environnement en kg/an/hab	387	381,6	376,2	370,8	365,4	360
Production réelle de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise	387	379,2				

Dans le cadre du Plan local de prévention des déchets, on tient compte du tonnage des ordures ménagères résiduelles de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise et de la Communauté de l'Agglomération Elbeuf Seine Austreberthe.

Tandis que dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, les ratio de référence sont le cumul des tonnages des Ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables et verre de la CAR exclusivement.

Déchets recyclables

Multimatériaux

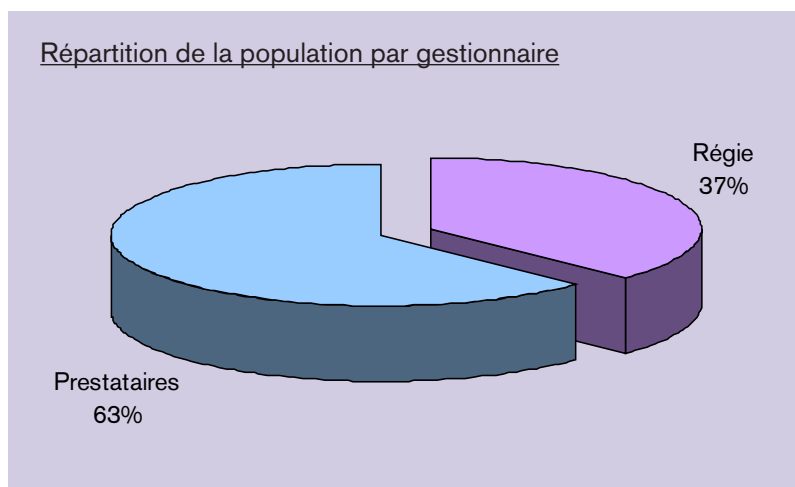
	Régie	Prestataires	Total CAR
Tonnages collectés en 2008	6 335	12 365	18 700
Ratio kg/hab 2008	47,9	44,0	45,2
Tonnages collectés en 2009	6 024	11 858	17 882
Ratio kg/hab 2009	39,3	45,9	43,4
Evolution 2008-2009	-4,9%	-4,1%	-4,4%

Les tonnages des déchets recyclables sont également en baisse par rapport à l'année 2009.

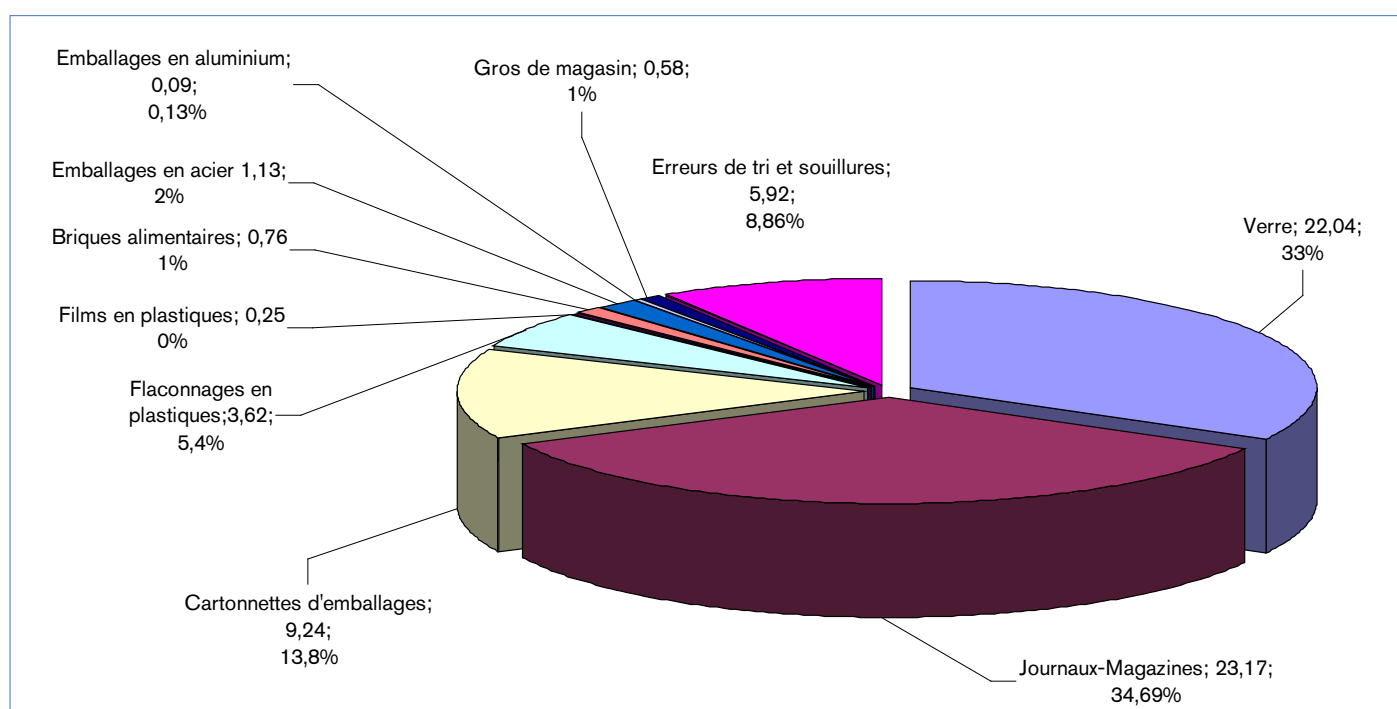
Comme pour les ordures ménagères, les actions de sensibilisation ont aidées à la réduction des déchets à la source. L'effet de la crise sur la consommation des ménages en est également à l'origine.

Il est primordial d'attirer l'attention des usagers concernant l'impact de leurs comportements sur les tonnages des déchets produits. L'achat eco-responsable permet de limiter l'usage de suremballages et influence grandement la quantité de déchets recyclables produite par les ménages.

Répartition de la population par gestionnaire

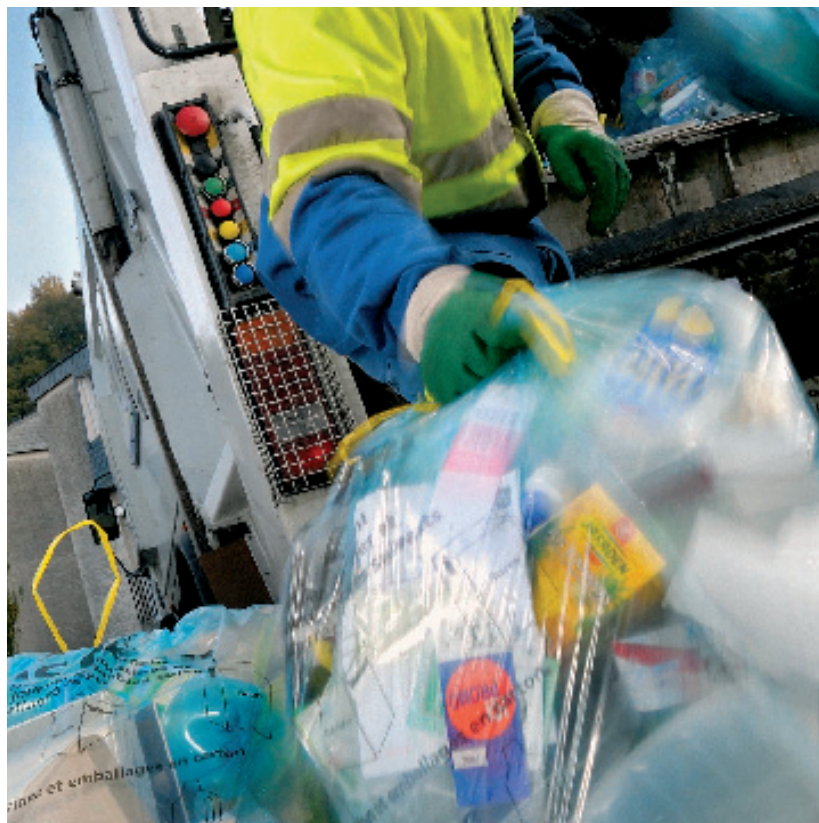


Performance par habitant



Les performances de tri de la population de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise sont en deçà de la moyenne nationale pour le verre et équivalente pour les autres emballages recyclables.

Des démarches incitatives sont mises en oeuvre par le biais des écoambassadeurs pour minimiser le pourcentage d'erreurs de tri et de souillures tout en augmentant celles des déchets recyclables.



Verre

	Régie	Prestataires	Total CAR
Tonnages collectés en 2008	886	8 320	9 206
Ratio kg/hb 2008	35,7	21,4	22,3
Tonnages collectés en 2009	825	8 150	8 975
Ratio kg/hb 2009	33,4	21,1	21,8
Evolution 2008-2009	-6,9%	-2,0%	-2,5%

Le tonnage du verre collecté, tout comme pour les OM, diminue de 2,5%.

Quelques chiffres du verre en France

100 % du verre collecté est recyclé
60 % des bouteilles sont recyclées
50 kg de verre est consommé chaque année par habitant
1974 : c'est la date depuis laquelle on recycle le verre
3,7 millions de tonne de verre est produits en France dont 2 millions de tonnes issues du verre recyclé
17 usines verrières
80 % de la collecte du verre provient de l'apport volontaire
 La réduction du poids des emballages en verre continue. Une bouteille bordelaise qui pesait **550 grammes** il y a 30 ans est aujourd'hui fabriqué en **330 grammes**.



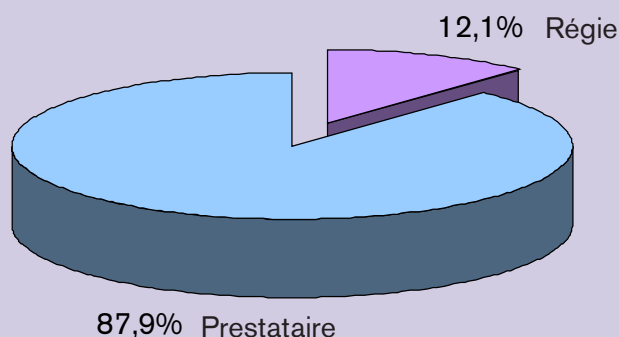
Déchets végétaux

	Régie	Prestataires	Total CAR
Tonnages collectés en 2008	6 500	23 162	29 662
Ratio kg/hab 2008	128,9	63,8	71,7
Tonnages collectés en 2009	5 454	20 918	26 372
Ratio kg/hab 2009	109,9	57,8	64,1
Evolution 2008-2009	-19,2%	-10,7%	-12,5%

Les tonnages des déchets végétaux suivent la même tendance que pour les autres filières, c'est-à-dire une diminution des tonnages. Les températures et la saison ont certainement un effet sur cette baisse; la même constatation est faite dans les déchetteries (-3%).

La fréquence de collecte est passée cette année à une seule par semaine sur tout le territoire au lieu de deux par semaine sur les communes du plateau Est.

Répartition de la population par gestionnaire



Opération de promotion du compostage individuel

La Communauté d'Agglomération Rouennaise s'est engagée depuis 2007 dans une distribution de composteurs sur son territoire. Cette démarche doit conduire les usagers de l'Agglomération à utiliser des modes de gestion durables des déchets végétaux et de la fraction fermentescible des ordures ménagères (déchets dégradables de cuisine). Les enjeux de cette opération sont multiples : maîtriser le coût global de la gestion des déchets, réduire les nuisances environnementales (circulation des camions...), responsabiliser le citoyen, s'engager dans une politique de réduction des déchets à la source...

L'acquisition d'un composteur est facturée à l'utilisateur entre 10 et 18 euros en fonction du modèle à l'exception des communes ayant intégrées la Communauté en 2007 (Boos, Quévreuille-la-poterie, Saint Aubin Celloville, La Neuville Champ d'Oisel, Gouy, Montmain, Les Authieux sur le Port-Saint-Ouen) pour qui l'acquisition est gratuite, contrepartie à l'absence de collecte

en porte à porte des déchets végétaux.

Cette démarche a permis la distribution de 1751 composteur en 2009 (détail dans le tableau ci-dessous) et de 3521 composteurs depuis le début de l'opération en 2007. Cela représente 4,8 % des foyers pavillonnaires de l'Agglomération.

Sur les 1751 composteurs distribués en 2009, 1299 modèles de 300 litres ont été distribués pour 452 modèles de 700 litres.

Les «semaines de l'environnement» organisées en 2009 ont permis la distribution d'un nombre important de composteurs mais également de communiquer sur la pratique du compostage et la gestion durable des espaces verts.

A noter que dans un but pédagogique, un certain nombre de composteurs ont été distribués en 2009 dans les établissements scolaires. Cette mise à disposition de composteurs s'est accompagnée d'une sensibilisation des enfants et enseignants à la pratique du compostage.

Composteurs distribués en 2009

Commune	Ouvert	Fermé
Amfreville-la-Mivoie	5	18
Belbeuf	7	22
Bihorel	11	45
Bois-Guillaume	18	70
Bonsecours	7	28
Boos (gratuit)	9	2
Canteleu	7	29
Darnétal	8	30
Déville-lès-Rouen	4	12
Fontaine-sous-Préaux	13	15
Franqueville-Saint-Pierre	29	88
Gouy (gratuit)	2	-
Grand-couronne	5	25
Houpeville	16	10
Isneauville	5	15
La Bouille	1	5
La Neuville-Chant-d'Oisel (gratuit)	2	-
Le Grand-Quevilly	9	33
Le Houlme	2	8
Le Mesnil-Esnard	10	50
Le Petit-Quevilly	7	67
Les-Authieux-du-Port-Saint-Ouen (gratuit)	-	2
Malaunay	7	49
Maromme	-	17

Perspectives 2010 :

Extension des opérations de compostage semi-collectif :

En parallèle du compostage individuel, la CREA souhaite développer le compostage de la FFOM pour les foyers en habitat collectif, en implantant des composteurs en pied d'immeuble (ou composteurs de quartier) sur son territoire.

Le succès de deux opérations actuellement en test sur le territoire de la CREA incite à s'engager dans la généralisation de cette démarche.

Commune	Ouvert	Fermé
Montmain (gratuit)	3	1
Mont-Saint-Aignan	79	77
Moulineaux	1	7
Notre-Dame-de-Bondeville	17	43
Oissel	3	20
Petit-Couronne	1	15
Quevreville-la-poterie (gratuit)	7	-
Roncherolles-sur-le-Vivier	3	20
Rouen	45	156
Sahurs	5	4
Saint-Aubin-Celloville (gratuit)	2	-
Saint-Aubin-Epinay	21	21
Saint-Etienne-du-Rouvray	22	89
Saint-Jacques-sur-Darnétal	2	16
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	30	68
Saint-Marin-du-Vivier	15	26
Saint-Pierre-de-Manneville	-	2
Sotteville-lès-Rouen	8	93
Val-de-la-haye	2	1
Ymare (gratuit)	2	-
Total	452	1299

Encombrants et dépôts sauvages

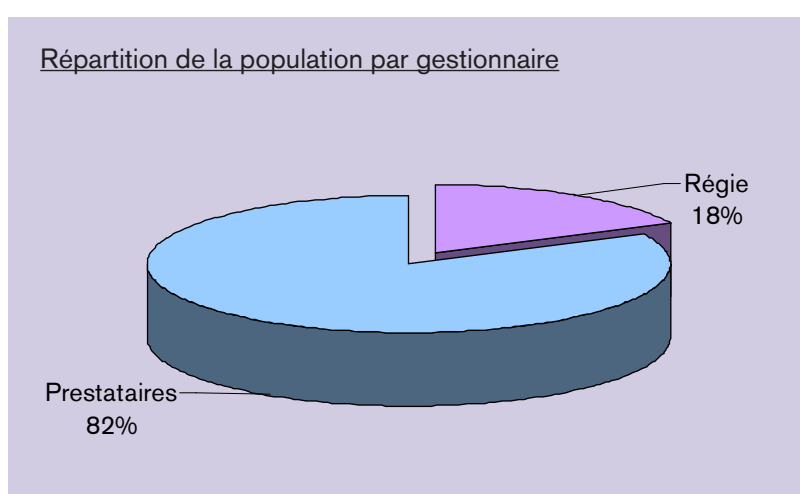
Encombrants

	Régie	Prestataires	Total CAR
Tonnages collectés en 2008	1 684	4 331	6 015
Ratio kg/hab 2008	23,0	12,7	14,5
Tonnages collectés en 2009	1 523	4 476	5 999
Ratio kg/hab 2009	20,9	13,2	14,6
Evolution 2008-2009	-10,6%	3,2%	-0,3%

Les encombrants sont collectés chez les usagers de la Communauté d'Agglomération suite à une prise de rendez-vous par les bailleurs d'habitats collectifs pour Rouen et les usagers résidant en habitats pavillonnaires par le biais du Numéro Vert. Les dates programmées pour l'année sont adressés aux gestionnaires d'immeubles par voie postale (hors ville de Rouen).

La diminution des tonnages n'est que très faible, c'est sur le territoire de la régie que la baisse des tonnages est significative soit 18 % de la population.

Cela fait déjà 5 années de suite que les encombrants collectés sont en quantité moins importante. Le transfert des déchets vers les déchetteries et les filières spécialisés est une explication ; en effet, 18 % de DEEE ont été collectés en plus en 2009.



Dépôts sauvages

	Répartition des interventions des dépôts sauvages	
	Hors de Rouen	A Rouen
2008	5,6%	94,4%
2009	8,3%	91,7%

Année 2009	Dépôts Sauvages	Rendez-vous encombrants
Nbre d'intervention à Rouen	10 249	974
Nbre d'intervention hors Rouen	925	3 954
Nbre d'intervention années 2009	11 174	4 928

Répartition des interventions à Rouen		
Années	Dépôts Sauvages (%)	Rendez-vous encombrants (%)
2003	83	17
2004	81	19
2005	80	20
2006	79	21
2007	81	19
2008	94	6
2009	91,3%	8,7%

Déchets d'activité de soins à risques infectieux

Années	Nbre de Pharmacies	Tonnages collectés	Evolution (%)	Nbre de boîtes à seringues distribuées	Nbre de boîtes de regroupement
2003	160	8,72	19,45	8 105	1 173
2004	157	9	18,7	9 621	1 325
2005	157	8,8	12,16	10 791	1 508
2006	157	10,04	3,34	11 151	1 555
2007	160	8,62	4,6	11 662	1 319
2008	160	10,14	17,6	13 491	1 704
2009	160	9,34	-7,9%	15 310	1 939
2009	Ratio kg/an/hab	0,02			



Ces déchets proviennent de l'utilisation de matériel (ou objets) piquants, coupants suite à des autotraitement des usagers de la Communauté d'Agglomération Rouennaise à domicile.

L'ensemble des DASRI varie très peu d'une année sur l'autre. On constate une augmentation des boîtes à seringues distribuées, des boîtes de regroupement mais une très légère baisse des tonnages. Cependant, ce tonnage reste toutefois stable depuis 7 ans, entre 8,7 et 10,2 tonnes par an.

Lors de son passage en pharmacie, l'agent de collecte donne des cartons contenant chacun 10 boîtes (en 2009) d'un volume unique de 1,7 litres.

Une campagne de communication est effectuée

en 2010 afin d'informer tous les usagers de l'existence de ce service. Un mode d'emploi sera également transmis aux pharmaciens avec la mise en place d'un nouveau contenant de 0,6 litres en complément du contenant 1,7 litres ; ceci dans le but d'adapter le contenant à la demande. Pour exemple, une personne qui a un traitement à vie utilisera un volume de 1,7 litres tandis qu'une autre bénéficiant d'un traitement d'une semaine prendra un contenant de 0,6 litres.

En 2010, une extension de la collecte est prévu sur tout le territoire de la CREA.

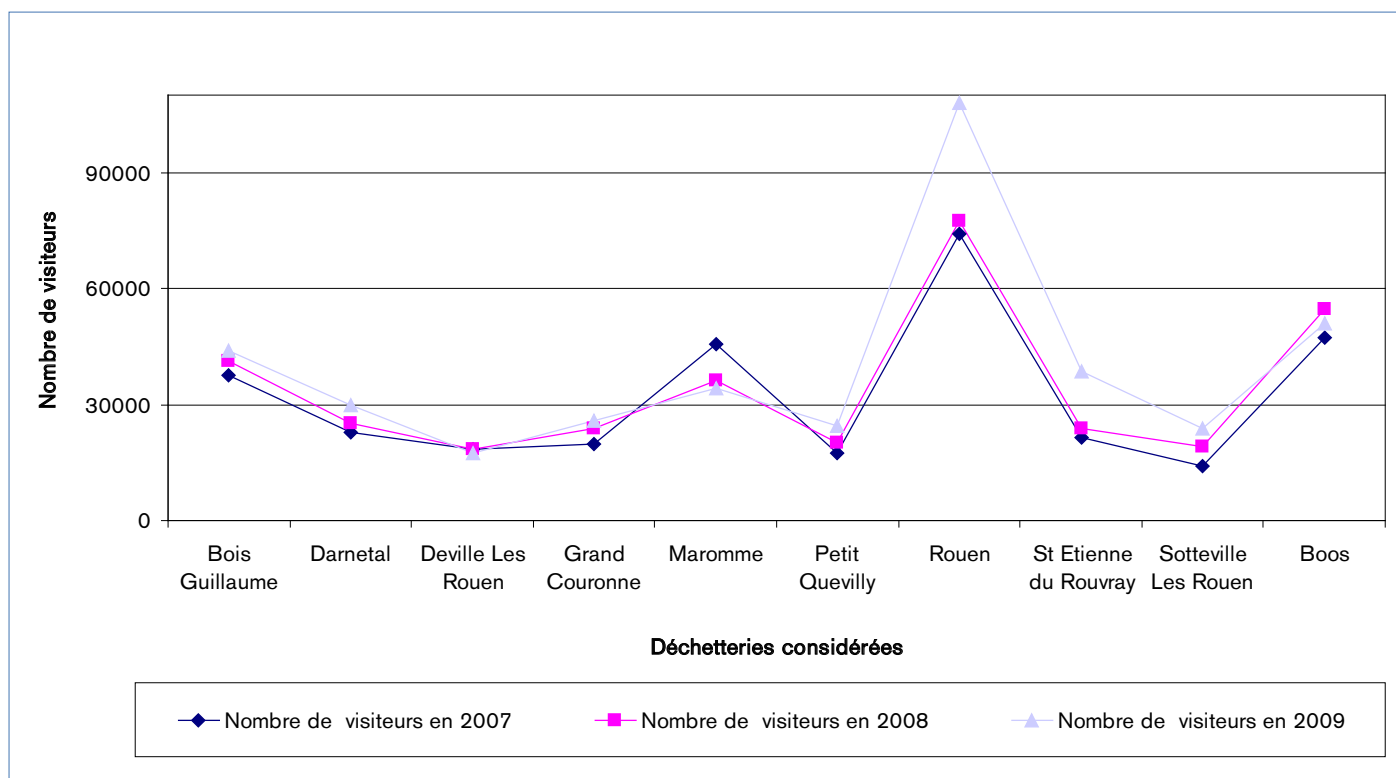
Mode de collecte : réseau pharmacies.

Déchetteries

Déchetteries	Temps d'ouverture hebdomadaire	Nombre de visiteurs moyen par heure
Bois-Guillaume	28,75	29,3
Darnetal	28,75	19,9
Deville-les-Rouen	28,75	11,6
Grand-Couronne	28,75	17,2
Maromme	59,00	11,1
Petit-Quevilly	28,75	16,3
Rouen	77,00	27,0
Saint-Etienne-du-Rouvray	28,75	25,8
Sotteville Les Rouen	28,75	15,9
Boos	35,50	27,5



Nombre de visiteurs dans les déchetteries entre 2007 et 2009



Type et tonnages de déchets collectés	2008	2009	Evolution 2008/2009
Carton	228,4	225,2	-1,4%
Déchets végétaux	8 570,0	8 441,9	-1,5%
Metaux / Feraille	2 912,0	2 321,7	-25,4%
Gravats	16 805,0	16 543,2	-1,6%
Déchets dangereux des ménages : <i>Amiantes, vernis, colles, peinture, batteries, solvants, hydrocarbures, autres</i>	868,0	836,0	-3,7%
DEEE	1 016,0	1 239,0	18,0%
Tout venant non incinérable*	7 397,0	9 398,8	21,3%
Tout venant incinérable*	9 855,0	10 197,8	3,4%
Bouteilles de gaz et extincteurs	464,0	112,0	-314,3%
Total	48 115,4	49 315,7	2,4%

On constate une augmentation globale de 2,5 % des déchets collectés en 2009.

La tendance à la baisse observée pour les filières collectées en porte à porte est la même mais uniquement pour certaines filières en déchetteries.

On constate une baisse des tonnages des cartons, des déchets végétaux, des métaux, des gravats, des

DDM ainsi que des bouteilles de gaz et extincteurs.

Les tonnages de métaux et ferailles diminuent de 25 % cette année. Les prix de revente des métaux ayant chuté en 2008, les producteurs préfèrent les conserver en attendant de meilleures opportunités

Par contre, on observe que les déchets dit tout venant non incinérable,

quant à eux, augmentent de 21%.

La progression de la collecte des DEEE est due au développement de la filière très récemment. Le tonnage entre 2008 et 2009 augmente de 18 %.

Déchets dangereux des ménages

	Amiantes	Peintures / Vernis / Colles / Encres	Batteries Piles	Solvants Hydrocarbures	Autres*	Total par an
Tonnages 2008	449	256	87	30	46	868
Tonnages 2009	394	294	97	23	28	836
Evolution 2008/2009	-12,3%	14,8%	11,3%	-23,0%	-38,5%	-3,7%

* Autres : Acides, aérosols, bases, comburants solides, huiles végétales, produits chimiques dangereux, produits de laboratoires, produits phytosanitaires, radiographies, tubes fluorescents, piles

La collecte des déchets dangereux des ménages est en recul. Cela peut être le signe que le déstockage par les habitants, subi les années précédentes s'achève. La prise de conscience des enjeux environnementaux, le développement de filières de recyclage dans les enseignes spécialisées et les effets du ralentissement économique ont pu contribuer à cette diminution des quantités déposées en déchetterie.

Déchets des professionnels

Les artisans, entrepreneurs et les associations ont la possibilité de déposer leurs déchets dans la déchetterie de Rouen situé aux Pré au Loups. Cette année, après examen de leur objet et de leur activité, 22 associations ont été admises à déposer gratuitement leurs déchets.

Sur l'ensemble des tonnages collectés, ce sont les gravats, l'amiante, les lampes usagés et les déchets

tout venant non incinérables qui augmentent le plus. Les déchets incinérables sont collectés en plus faible proportion.

Tous les autres types de déchets diminuent de manière significative. On constate une baisse importante des déchets végétaux comme pour les autres filières de collecte (porte à porte et déchetteries). La mise en place de filières de valorisation des

DEEE pourrait favoriser le détournement de tonnages collectés. Les batteries-piles sont collectés par le biais d'autres filières.

D'une année sur l'autre, les tonnages déposés en déchetteries sont essentiellement fonction de l'activité des entreprises. L'effet de la crise a une incidence sur la diminution de certains flux.

Déchets des artisans et des commerçants

Type de déchets	Tarifs des déchets collectés 2009	Recettes en euros en 2009	Recettes en euros en 2008	Evolution 2008/2009
Carton A hauteur de 2 m ³ par jour	GRATUIT	0,0 €	0.00 €	/
Déchets végétaux (prix à la tonne)	95,07 €	3 116,4 €	3 839,8 €	-18,8%
Feraille / Métaux A hauteur de 2 m ³ par jour	GRATUIT	0,0 €	0,00 €	/
Gravats/ Inertes (prix à la tonne) hors terre	50,77 €	10 137,8 €	7 426,2 €	36,5%
Amiante Ciment (prix par apport) Apport limité à 100 kg/jour	45,11 €	1 263,1 €	87,2 €	Plus de 100%
DEEE Apport limité à 3 unités par catégo- rie/15 jours	GRATUIT	0,0 €	0,00 €	/
Lampes usagées Gratuit limité à 60 unités/ 15 jours	GRATUIT	0,0 €	0,00 €	/
Tout venant non incinérable	139,98 €	40 095,9 €	20 503,9 €	95,6%
Tout venant incinérable	134,83 €	60 709,9 €	66 313,1 €	-8,4%
Batteries, piles	GRATUIT	0,0 €	0,00 €	0%
Déchets dangereux Apport limité à 5 kg/ jour	11,25 €	135,0 €	391,3 €	-65,5%
Recettes en 2009		115 459,0 €	98 561,4 €	17,1%

Tonnages

	Tonnages 2009	Tonnages en 2008	Evolution 2008/2009
Carton A hauteur de 2 m³ par jour	22,6	31,0	-27,21%
Déchets végétaux (prix à la tonne)	32,8	77,6	-57,75%
Feraille / Métaux A hauteur de 2 m³ par jour	36,4	41,8	-12,90%
Gravats/ Inertes (prix à la tonne) hors terre	199,7	151,4	31,89%
Amiante Ciment (prix par apport) - Apport limité à 100 kg/jour	3,4	0,1	Plus de 100%
DEEE Apport limité à 3 unités par catégorie/15 jours	2,7	19,5	-85,89%
Lampes usagées Gratuit limité à 60 unités/ 15 jours	266 unités	0,0	Filières en développement
Tout venant non incinérable	286,4	151,6	88,94%
Tout venant incinérable	553,5	508,7	8,80%
Batteries, piles	0,0	0,0	/
Déchets dangereux Apport limité à 5 kg/jour	0,1	0,2	-69,71%
	11 37,6	981,9	15,9%

Déchets des services techniques municipaux

Type de déchets	Montant facturé en euros	Quantité (en tonnes)
Amiante	90,2 €	0,1 tonne
Déchets dangereux	8 860,5 €	4,8
DEEE	/	105,0
Ferraille	/	0,5
Gravats	104,0 €	5,8
Tout venant incinérable	1 069,2 €	7,1
Tout venant non incinérable	1 617,7 €	7,0
Total	11 741,6 €	130,2

Les déchets des services techniques municipaux sont payants.

Les communes qui collectent, dans le cadre de leurs services de propreté, des dépôts sauvages et des encombrants peuvent déposer gratuitement dans toutes les déchetteries de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise gratuitement.

Pour tous les autres déchets, les tarifs appliqués sont les mêmes que pour les professionnels.

Redevance spéciale

	Tarifs appliqués aux entreprises		Volume total annuel facturé
	Exonéré de la TEOM	Non exonéré de la TEOM	
Tonnages de déchets collectés en 2008 en m³	29 069,0	70 060,0	99 129,0
Montant collecté en 2008 en euros	565 033	730 798	1 295 831
Tonnages de déchets collectés en 2009 en m³	30 616,1	68 034,7	98 650,8
Montant collecté en 2009 en euros	587 375,8	784 693,6	1 372 069,4
		Evolution des montants collectés	5,9%
		Evolution des tonnages collectés	-0,5%

Types d'entreprises concernés	Activité tertiaire	Services Publics Administrations	Entreprises Magasins	Enseignements	Santé Action Sociale	Hôtels restaurants	Total
Nombre	12	25	68	72	33	47	257
%	4,7%	9,7%	26,5%	28,0%	12,8%	18,3%	100

Les tarifs de la redevance spéciale sont actualisés tous les ans.

Les révisions peuvent induire une augmentation du volume global collecté et des montants générés bien que le nombre d'entreprises ne soient pas plus importants.

L'activité des entreprises a également une répercussion sur les volumes et les montants.



Indicateurs Financiers

Dépenses réelles globales

Dépenses de fonctionnement

Catégories de dépenses		Montants 2008		Montants 2009		Evolution
Charges globales de fonctionnement	Charges de fonctionnement	1 039 083	20 857 405	1 045 593	21 387 089	0,6%
	Charges exceptionnelles de fonctionnement	278 830		26 640		-90,4%
	Collecte privée	11 551 455		12 012 154		4,0%
	Collecte Régie	854 709		833 708		-2,5%
	Education à L'Environnement	0		25 619		100,0%
	Communication	68 810		15 384		-77,6%
	Personnel encadrement administration	2 436 063		2 600 287		6,7%
	Personnel Régie	4 628 455		4 827 705		4,3%
Pré-collecte		453 784		609 237		34,3%
Traitement SMEDAR		18 210 424		18 406 829		1,1%
Total		39 521 613		40 403 155		2,2%
Dépenses globales par hab.		95,60		98,13		2,7%
Dépenses globales par tonne collectée		162,60		170,74		

L'augmentation globale des dépenses est de 2,2 %.

Les principales sources de cette augmentation sont :

- les dépenses liées à l'acquisition de matériels de pré-collecte (sacs / bacs). Il est à noter particulièrement que la généralisation de la conteneu-

risation des ordures ménagères a conduit à une augmentation du parc en place et à une hausse du poste maintenance.

- les dépenses en personnel. En effet, la restructuration des services a demandé un renfort de certaines missions : gestion des données, chef de

service expertises et innovations en charge notamment des grands projets comme les colonnes semi enterrées et enterrées ou «Agglocollecte», chef de service redevance et relations aux usagers, deux secteurs sur lesquels un effort est porté.

La collecte confiée à des sociétés privées titulaires de marchés publics pour assurer la collecte (ramassage des déchets) et l'exploitation des déchetteries du Pré aux Loups et de Saint-Jean-du-Cardonnay présente une évolution liée d'une part à la répercussion des salaires au sein de la branche professionnelle, mais également à la fluctuation du prix du carburant.

Le recrutement des éco ambassadeurs au sein de la Direction de l'Education à l'Environnement contribue à organiser une communication à partir de ressources internes expliquant le fléchissement de ce poste de dépense en 2009. De plus, l'impression du guide des déchets 2010 n'a pas été réalisé fin 2009, comme habituellement, mais début 2010 pour tenir compte du périmètre de la CREA.

Les charges exceptionnelles présentent un caractère aléatoire d'une année sur l'autre. Ainsi les montants mentionnés au cours de l'année 2008 sont essentiellement liés aux résolutions de contentieux et à la prise en compte de l'annulation de titres de recettes, alors que l'année 2009, n'avait aucun contentieux.

Les dépenses résultent de l'expertise juridique sur le marché de collecte.

Montant annuel des principales prestations

Montant annuel de prestations rémunérées à des entreprises sous contrat	CA 2009
Exploitation du Pré aux Loups -Véolia- déchetterie	361 691 €
Collecte Prestataire Veolia	5 925 215 €
Collecte Prestataire COVED	5 554 930 €
SULO - bacs	5 554 930 €
PTL - sacs	583 100 €
SITA SNN - déchetterie	181 276 €

Dépenses d'investissement

	2008	2009	Evolution 2008/2009
Subventions d'équipement	950,0 €		
Achat mobilier	10 642,9 €	4 611,1 €	-56,7 %
Matériel pour Education à l'Environnement		2 060,2 €	
Matériel et logiciels informatiques	4 087,9 €	8 132,8 €	98,9 %
Armoire déchets dangereux des ménages		11 374,0 €	
Acquisition Equipements/ matériels/ outillages divers	10 080,6 €	11 272,4 €	11,8 %
Acquisition matériel précollecte	1 107 715,4 €	788 237,5 €	-28,8 %
Composteurs		70 911,9 €	
Acquisition matériel de transport	325 414,6 €	623 699,8 €	91,7 %
Etudes/ construction/ Travaux/ déchetteries	58 806,4 €	198 593,0 €	237,7 %
Gros entretien déchetteries		107 958,2 €	
Travaux site 32 Avalasse		7 336,1 €	
Etude de design sur le mobilier urbain		23 920,0 €	
Installations générales d'agencement	87 589,4 €	28 346,0 €	-67,6 %
Total	1 605 287,1 €	1 886 452,9 €	17,5 %

Au cours de l'année 2009, l'investissement progresse sur trois points :

- deux bennes laboratoire ont été achetées (pour un montant de 501 538 euros)
- les déchetteries ont fait l'objet de mises en conformité et les travaux d'une plate forme dédiée aux déchets végétaux a été construite à Boos, ainsi que les acquisition d'armoirs pour les déchets dangereux des ménages.
- une étude de design a été lancée

au cours de l'année 2009 pour anticiper la mise en place des projets tels que le développement de colonnes enterrées ou semi enterrées, dans un souci d'esthétisme et d'intégration urbaine des futurs équipements.

Le matériel de pré collecte composé des bacs, de bannettes de tri ou encore des colonnes à verre operculées insonorisées a légèrement diminué, car l'année 2008 a marqué des efforts pour effectuer des stockages de bacs et anticiper les projets de conteneurisations

des communes qui ont commencé dès 2009, En revanche, le développement de la distribution des composteurs lié aux interventions de terrain par les éco ambassadeurs progresse impliquant la constitution de stocks pour faire face à la demande croissante.

Recettes

Catégories de recettes		2008	2009	Evolution
TEOM		30 431 296 €	32 350 148 €	6,3 %
Budget général	Budget général	3 249 122 €	2 021 010 €	-37,8 %
	Attribution de compensation	3 846 706 €	3 846 706 €	0,0 %
	Autres produits exceptionnels (dégrèvement, pénalités, assurances)	140 594 €	95 114 €	-32,3 %
	Subventions	273 978 €	383 259 €	39,9 %
Redevance et autres produits	Redevance spéciale et autres produits	1 307 156 €	1 382 097 €	5,7 %
	Recettes issues de la valorisation des déchets	35 808 €	37 306 €	4,2 %
	Déchetterie : participations communes extérieures	139 026 €	158 480 €	14,0 %
	Déchetterie : Accès payant des professionnels et services techniques municipaux	97 926 €	129 035 €	31,8 %
TOTAL		39 521 613 €	40 403 155 €	2,2 %

Toutes les recettes progressent, sauf les recettes exceptionnelles. Les recettes exceptionnelles diminuent du fait de leur caractère aléatoire. En 2009, il s'agit de la mise en place d'indemnités liées à l'exécution d'un marché et aux remboursements des assurances suite aux sinistres rencontrés.

La TEOM progresse de 6,3 % entre 2008 et 2009.

Cette évolution résulte à la fois de la mise en oeuvre du taux de convergence d'ici 2015 entre les 45 communes de la CAR et de la revalorisation des bases fiscales servant au calcul de la taxe sur le foncier bâti. L'évolution cantonnée des dépenses, conjuguée au financement de cet impôt entraîne une réduction des

dépenses par le biais du budget général (-37% cette année).

Les subventions résultent principalement du financement de l'étude d'optimisation des coûts pour la deuxième et dernière année. Les autres subventions sont issues essentiellement du volet de la communication sur le tri sélectif, les lampes. La progression des recettes en terme de participation provient du développement de la filière sur les déchets d'Equipement Electriques, Electroniques (DEEE), collectés dans le réseau des déchetteries.

La hausse du poste «redevance spéciale et les autres produits» est essentiellement liée à la distribution des composteurs.

Les recettes issues de la valorisation des déchets comprennent d'une part, les recettes issues de la valorisation des déchets métalliques collectés et traités et d'autre part les recettes issues de la ventes de palettes, de bacs usagées auprès de sociétés spécifiques pour le recyclage de ces produits.

La Déchetterie du Pré aux Loups située à Rouen, est la seule sur un réseau de 10 déchetteries à accueillir les professionnels. En 2009 le dépôt des services techniques augmente du fait notamment de la Ville de Rouen.

Subventions d'investissements

En 2009, il s'agit principalement d'une aide du Département 76. Celui-ci a subventionné la Communauté de l'Agglomération Rouennaise pour l'acquisition d'équipements dédiés à la collecte sélective, et, pour la communication.

2008	2009	Evolution 2008/2009
45 238,41 €	87 533,51 €	93,49 %



Annexes

Glossaire

Collecte par apport volontaire : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant de collecte est mis à la disposition du public en accès libre.

Collecte en porte à porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables, le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

Collecte sélective (CS) : collectes des déchets ménagers séparés en plusieurs flux différenciés (matériaux secs, fermentescibles, déchets encombrants des ménages,...).

Compostage : procédé permettant d'obtenir un produit à partir de la fermentation des déchets organiques en présence d'oxygène. C'est un amendement organique qui permet d'améliorer la fertilité du sol.

Déchets des activités de soins à risque infectieux (DASRI) : les déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs qu'il faut nécessairement maîtriser pour protéger les patients hospitalisés, le personnel de santé et les agents chargés de l'élimination des déchets et l'environnement.

MEEDAT Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Déchets dangereux des ménages : déchets des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides,...).

DEEE : ce sont les Déchets des Equipements Electriques ou Electroniques qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).

Dépôts sauvages : dépôt clandestin de déchets réalisé par des particuliers ou des entreprises sans autorisation communale, et sans autorisation préfectorale au titre de la législation sur les installations classées.

Encombrants : déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier.

Méthanisation : traitement biologique par voie anaérobie de matières fermentescibles produisant du biogaz et un digestat.

Ordures ménagères et assimilées : déchets provenant de l'activité domestique des ménages ainsi que les déchets provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

Taux de captage : indicateur spécifique à la collecte sélective. Le taux de captage correspond au rapport entre la part de déchets collectée et le gisement considéré sur un secteur géographique donné.

Taux moyen d'habitat vertical : part relative de l'habitat individuel par rapport à l'habitat collectif (immeuble comprenant plus de 10 logements).

TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel.

Tout venant incinérable : déchets (hors toxiques) arrivant en déchetterie pour lesquels aucune filière locale de valorisation n'existe, mais qui peuvent être incinérés.

Tout venant non incinérable : déchets (hors toxiques) arrivant en déchetterie pour lesquels aucune filière locale de valorisation n'existe, mais qui ne peuvent pas être incinérés.

Fréquence de déchets ménagers par flux

Ordures ménagères

Communes concernées	Population 2009	Fréquence de collecte	Gestion	
			Prestataires	Régie
Amfreville-La-Mivoie	3 056	C2		X
Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	1 240	C1	X	
Belbeuf	2 123	C2		X
Bihorel	8 664	C2	X	
Bonsecours	7 003	C2		X
Bois-Guillaume	13 370	C2	X	
Boos	3 102	C1	X	
La Bouille	818	C2	X	
Canteleu	14 651	C2 à C4	X	
Darnétal	9 531	C2		X
Déville-les-Rouen	10 520	C2		X
Fontaine-sous-Préaux	572	C1		X
Gouy	788	C1	X	
Grand-Couronne	9 507	C2	X	
Grand-Quevilly	26 497	C2	X	
Hautot-sur-Seine	349	C1		X
Le Houlme	4 188	C2	X	
Houpeville	2 437	C1	X	
Isneauville	2 405	C2	X	
Malaunay	5 975	C2	X	
Maromme	11 977	C2		X
Mesnil-Esnard	6 965	C2		X
Montmain	1 359	C1	X	
Mont-Saint-Aignan	21 150	C3	X	
Moulineaux	903	C2	X	
La-Neuveville-Chant-d'Oisel	1 895	C1	X	
Notre-Dame-de-Bondeville	7 326	C2 à C5	X	
Franqueville-Saint-Pierre	5 553	C2		X
Oissel	11 616	C2	X	
Petit-Couronne	8 775	C2	X	
Petit-Quevilly	22 404	C2		X
Quévreville-la-Poterie	947	C1	X	
Roncherolles-sur-le-Vivier	1 132	C1	X	
Rouen	110 276	C2 à C7	X	
Sahurs	1 334	C1		X
Saint-Aubin-Celloville	976	C1	X	
Saint-Aubin-Epinay	972	C1		X

Saint-Etienne-du-Rouvray	28 258	C2		X
Saint-Jacques-sur-Darnétal	2 633	C2		X
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	3 292	C2		X
Saint-Martin-du-Vivier	1 835	C2		X
Saint-Pierre-de-Manneville	745	C1		X
Sotteville-lès-Rouen	30 713	C2		X
Val-de-la-Haye	764	C2	X	
Ymare	1 125	C1	X	
	411 721			

Fréquence de collecte spécifiques

Canteleu	Centre ville, Cité Rose et Verte	C4
	Reste de la Ville	C2
Déville Les Rouen	Grands Immeubles	C3
	Reste de la Ville	C2
Maromme	Centre Grands Immeubles	C3
	Reste de la Ville	C2
Notre Dame de Bondeville	Route de Dieppe	C5
	Reste de la Ville	C2
Rouen	Extra Boulevard Ouest, Sud et Est-Ile Lacroix	C2
	Grand Mare -Intraboulevard Sud- Belges	C3
	Gare-Chatelet -Lombardie-Sapins- Canadien	C5
	Pasteur-Cauchoise -Hyper centre rive gauche-Intraboulevard centre	C6 et C7

Zones	Type de Collecte	Fréquence de collecte	Population concerné
Zone 1	C1	1 fois par semaine	18 973
Zone 2	C2	2 fois par semaine	239 345
Zone 3	C2 ou C4	2 et 4 fois par semaine	14 651
Zone 4	C2 ou C5	2 et 5 fois par semaine	7 326
Zone 5	C2 à C7	2 à 7 fois par semaine	110 276
Zone 6	C3	3 fois par semaine	21 150

Déchets recyclables : multimatériaux

Communes concernées	Population 2009	PAP	PAV	Prestataire	Régie
Amfreville-La-Mivoie	3 056	X			X
Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	1 240	X	X	X	
Belbeuf	2 123	X			X
Bihorel	8 664	X	X	X	
Bonsecours	7 003	X			X
Bois-Guillaume	13 370	X	X	X	
Boos	3 102	X	X	X	
La Bouille	818	X	X	X	
Canteleu	14 651	X	X	X	
Darnétal	9 531	X			X
Déville-les-Rouen	10 520	X			X
Fontaine-sous-Préaux	572	X			X
Gouy	788	X	X	X	
Grand-Couronne	9 507	X	X	X	
Grand-Quevilly	26 497	X	X	X	
Hautot-sur-Seine	349	X			X
Le Houlme	4 188	X	X	X	
Houppesville	2 437	X	X	X	
Isneauville	2 405	X			X
Malaunay	5 975	X	X	X	
Maromme	11 977	X			X
Mesnil-Esnard	6 965	X			X
Montmain	1 359	X	X	X	
Mont-Saint-Aignan	21 150	X	X	X	
Moulineaux	903	X	X	X	
La-Neuville-Chant-d'Oisel	1 895	X	X	X	
Notre-Dame-de-Bondeville	7 326	X	X	X	
Franqueville-Saint-Pierre	5 553	X			X
Oissel	11 616	X	X	X	
Petit-Couronne	8 775	X	X	X	
Petit-Quevilly	22 404	X			X
Quévreville-la-Poterie	947	X	X	X	
Roncherolles-sur-le-Vivier	1 132	X			X
Rouen	110 276	X	X	X	
Sahurs	1 334	X			X
Saint-Aubin-Celloville	976	X	X	X	
Saint-Aubin-Epinay	972	X			X

Saint-Etienne-du-Rouvray	28 258	X			X
Saint-Jacques-sur-Darnétal	2 633	X			X
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	3 292	X			X
Saint-Martin-du-Vivier	1 835	X			X
Saint-Pierre-de-Manneville	745	X			X
Sotteville-lès-Rouen	30 713	X			X

La collecte des déchets recyclables s'effectue une fois par semaine pour toutes les communes

Déchets recyclables : verre

Communes concernées	Population 2009	Fréquence de collecte	PAP	PAV	Prestataire	Régie
Amfreville-La-Mivoie	3 056	C1	X			X
Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	1 240			X	X	
Belbeuf	2 123	C1	X			X
Bihorel	8 664	C1		X	X	
Bonsecours	7 003	C1	X			X
Bois-Guillaume	13 370			X	X	
Boos	3 102	C1		X	X	
La Bouille	818	C1		X	X	
Canteleu	14 651	C1	X	X	X	
Darnétal	9 531			X	X	
Déville-les-Rouen	10 520			X	X	
Fontaine-sous-Préaux	572			X	X	
Gouy	788			X	X	
Grand-Couronne	9 507			X	X	
Grand-Quevilly	26 497			X	X	
Hautot-sur-Seine	349			X	X	
Le Houlme	4 188			X	X	
Houpeville	2 437			X	X	
Isneauville	2 405			X	X	
Malaunay	5 975			X	X	
Maromme	11 977			X	X	
Mesnil-Esnard	6 965	C1	X			
Montmain	1 359			X	X	
Mont-Saint-Aignan	21 150			X	X	
Moulineaux	903			X	X	
La-Neuveville-Chant-d'Oisel	1 895			X	X	
Notre-Dame-de-Bondeville	7 326			X	X	
Franqueville-Saint-Pierre	5 553	C1	X			X
Oissel	11 616			X	X	
Petit-Couronne	8 775			X	X	
Petit-Quevilly	22 404	C1	X		X	
Quévreville-la-Poterie	947			X	X	
Roncherolles-sur-le-Vivier	1 132			X	X	
Rouen	110 276			X	X	
Sahurs	1 334			X	X	
St-Aubin-Celloville	976			X	X	
St-Aubin-Epinay	972			X	X	

St-Etienne-du-Rouvray	28 258			X	X	
St-Jacques-sur-Darnétal	2 633			X	X	
St-Léger-du-Bourg-Denis	3 292			X	X	
Saint-Martin-du-Vivier	1 835			X	X	
St-Pierre-de-Manneville	745			X	X	
Sotteville-lès-Rouen	30 713	C1	X		X	
Val-de-la-Haye	764			X	X	
Ymare	1 125			X	X	
	411 721					

ANNEXE 2

suite

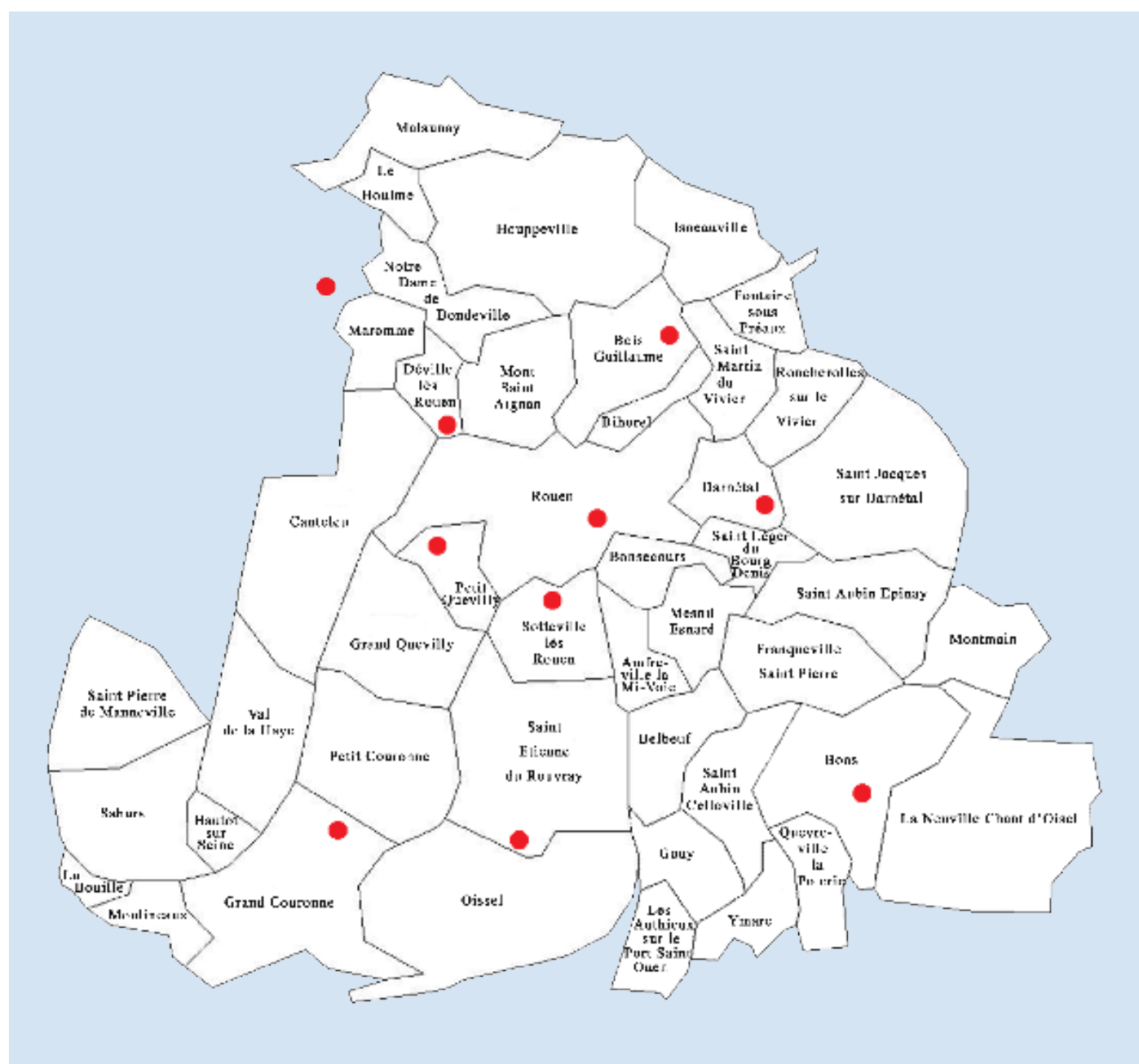
Déchets végétaux

Communes concernées	Population 2009	Fréquence	PAP	PAV	Prestataire	Régie
Amfreville-La-Mivoie	3 056	C1	X			X
Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	1 240	C2		X	X	
Belbeuf	2 123	C1	X			X
Bihorel	8 664	C1	X		X	
Bonsecours	7 003	C1	X			X
Bois-Guillaume	13 370	C1	X		X	
Boos	3 102	C1		X	X	
La Bouille	818	C1	X		X	
Canteleu	14 651	C1	X		X	
Darnétal	9 531	C1	X		X	
Déville-les-Rouen	10 520	C1	X			X
Fontaine-sous-Préaux	572	C1	X		X	
Gouy	788	C1		X	X	
Grand-Couronne	9 507	C1	X		X	
Grand-Quevilly	26 497	C1	X		X	
Hautot-sur-Seine	349	C1	X			X
Le Houleme	4 188	C1	X		X	
Houpeville	2 437	C1	X		X	
Isneauville	2 405	C1	X		X	
Malaunay	5 975	C1	X		X	
Maromme	11 977	C1	X			X
Mesnil-Esnard	6 965	C1	X			X
Montmain	1 359	M2	X		X	
Mont-Saint-Aignan	21 150	C1	X		X	
Moulineaux	903	C1	X		X	
La-Neuville-Chant-d'Oisel	1 895	C1		X	X	
Notre-Dame-de-Bondeville	7 326	C1	X		X	
Franqueville-Saint-Pierre	5 553	C1	X			X
Oissel	11 616	C1	X		X	
Petit-Couronne	8 775	C1			X	
Petit-Quevilly	22 404	C1	X		X	
Quévreville-la-Poterie	947	C1		X	X	
Roncherolles-sur-le-Vivier	1 132	C1	X		X	
Rouen	110 276	C1	X	X	X	
Sahurs	1 334	C1	X			X
St-Aubin-Celloville	976	C1		X	X	
St-Aubin-Epinay	972	C1	X		X	
St-Etienne-du-Rouvray	28 258	C1	X		X	
St-Jacques-sur-Darnétal	2 633	C1	X		X	
St-Léger-du-Bourg-Denis	3 292	C1	X		X	
Saint-Martin-du-Vivier	1 835	C1	X		X	
St-Pierre-de-Manneville	745	C1	X			X
Sotteville-lès-Rouen	30 713	C1	X		X	
Val-de-la-Haye	764	C1	X		X	
Ymare	1 125	C1		X	X	

Communes concernées	Population 2009	Prestataire	Régie
Amfreville-La-Mivoie	3 056	X	
Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	1 240		X
Belbeuf	2 123	X	
Bihorel	8 664	X	
Bonsecours	7 003	X	
Bois-Guillaume	13 370	X	
Boos	3 102		X
La Bouille	818	X	
Canteleu	14 651	X	
Darnétal	9 531	X	
Déville-les-Rouen	10 520	X	
Fontaine-sous-Préaux	572	X	
Gouy	788		X
Grand-Couronne	9 507	X	
Grand-Quevilly	26 497	X	
Hautot-sur-Seine	349		X
Le Houlme	4 188	X	
Houpeville	2 437	X	
Isneauville	2 405	X	
Malaunay	5 975	X	
Maromme	11 977	X	
Mesnil-Esnard	6 965	X	
Montmain	1 359		X
Mont-Saint-Aignan	21 150	X	
Moulineaux	903	X	
La-Neuville-Chant-d'Oisel	1 895		X
Notre-Dame-de-Bondeville	7 326	X	
Franqueville-Saint-Pierre	5 553	X	
Oissel	11 616	X	
Petit-Couronne	8 775	X	
Petit-Quevilly	22 404	X	
Quévreville-la-Poterie	947		X
Roncherolles-sur-le-Vivier	1 132	X	
Rouen	110 276	X	
Sahurs	1 334		X
St-Aubin-Celloville	976		X
St-Aubin-Epinay	972	X	
St-Etienne-du-Rouvray	28 258		X
St-Jacques-sur-Darnétal	2 633	X	
St-Léger-du-Bourg-Denis	3 292	X	
Saint-Martin-du-Vivier	1 835	X	
St-Pierre-de-Manneville	745		X
Sotteville-lès-Rouen	30 713		X
Val-de-la-Haye	764	X	
Ymare	1 125		X

Déchetteries

Localisation



Déchetterie de Bois Guillaume : *2001 rue Herbeuse*

Horaires : de 9h00 à 12h00 (sauf le vendredi, fermeture 11h45) et de 14h00 à 17h30

Fermeture : vendredi après-midi, lundi et dimanche

Déchetterie de Darnétal : *Sente de la Ravine*

Horaires : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (sauf le vendredi, ouverture 14h45)

Fermeture : vendredi matin, mardi et dimanche

Déchetterie de Déville-lès-Rouen : *Impasse Barbet*

Horaires : de 9h00 à 12h00 (sauf le jeudi, fermeture 11h45) et de 14h00 à 17h30

Fermeture : jeudi après-midi, vendredi et dimanche

Déchetterie de Grand-Couronne : *Allée Côte Mutel*

Horaires : de 9h00 à 12h00 (sauf le vendredi, fermeture 11h45) et de 14h00 à 17h30

Fermeture : vendredi après-midi, jeudi et dimanche

Déchetterie de Maromme : *Côte de la Valette (St Jean du Cardonnay)*

Horaires :

de 8h00 à 18h00 (sauf le dimanche, ouverture 9h00)

Déchetterie de Petit Quevilly : *Chemin du Gord*

Horaires : de 9h00 à 12h00 (sauf le jeudi, fermeture 11h45) et de 14h00 à 17h30

Fermeture : jeudi après-midi, vendredi et dimanche

Déchetterie de Rouen : *Pré aux Loups*

Horaires : de 8h00 à 19h00 - 7 j/7

Cette déchetterie est la seule accessible à titre payant aux artisans / commerçants

Déchetterie de Saint Etienne du Rouvray : *Rue Désiré Granet*

Horaires : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (sauf le vendredi, ouverture 14h45)

Fermeture : vendredi matin, mardi et dimanche

Déchetterie de Sotteville-lès-Rouen : *Chemin de Halage*

Horaires : de 9h00 à 12h00 (sauf le vendredi, fermeture 11h45) et de 14h00 à 17h30

Fermeture : vendredi après-midi, lundi et dimanche

Déchetterie de Boos : *Rue des canadiens*

Horaires : de 9h00 à 12h00 (sauf les mardi et jeudi, fermeture 11h45) et de 14h00 à 18h30

Fermeture : mardi et jeudi après-midi, dimanche

Equipements de protection individuels des agents

Règles de dotation 2009

Encadrant	Encadrant d'exploitation	parka HV
		chaussures sécurité
Agents de collecte	Agents de collecte titulaires	pantalon HV ou pantalon de pluie HV
		tee-shirts blancs
		veste HV ou parka HV ou gilet anti-froid HV
		gants, sous gants ou gants (hiver)
		casquette (hiver) ou bonnet
		chaussures sécurité ou bottes sécurité
	Agents de collecte remplaçants réguliers et occasionnels	idem au titulaire
	Supplément collecte du verre	protection anti bruit
		lunettes
	Supplément laveur	écran
		tenue de pluie ou combinaison étanche jetable
	Supplément Encombrants	casque, lunettes de protection
Coordinateur et assistant gestion technique	Coordinateurs et assistants gestion technique susceptibles de travailler en collecte ou en déchetterie	pantalon HV ou combinaison vitodo HV
		veste HV ou parka HV ou gilet anti-froid HV
		gants
		chaussures sécurité ou bottes sécurité
Gardiens de déchetteries	Gardiens de déchetteries	parka HV ou gilet anti-froid HV
		tee-shirts ou chemises
		pantalon et veste image
		casquette (hiver) ou bonnet
		gants, gants (hiver)
		chaussures sécurité ou bottes sécurité
	Supplément compactage	casque forestier
		coquilles antibruit
		écran grillagé
	Supplément accueil des DMS	lunettes ou masque ou écran
		gants spéciaux
		kit amiante

Mécaniciens et agents de maintenance	Mécaniciens	parka HV ou gilet anti-froid non HV
		pantalon de travail, veste de travail et combinaison de travail
		gants
		chaussures sécurité
	Agent de maintenance	parka HV ou gilet anti-froid HV
		combinaison de travail
		gants
	Supplément pour montage échafaudage	harnais anti-chute
		casque pour travail en hauteur
	Supplément Soudure	lunette
		masque à souder
		chaussures
		combinaison proban
		gants
		tablier, veste ou manchettes en cuir
	Supplément Electricité	gants
Tous les agents		baudrier HV

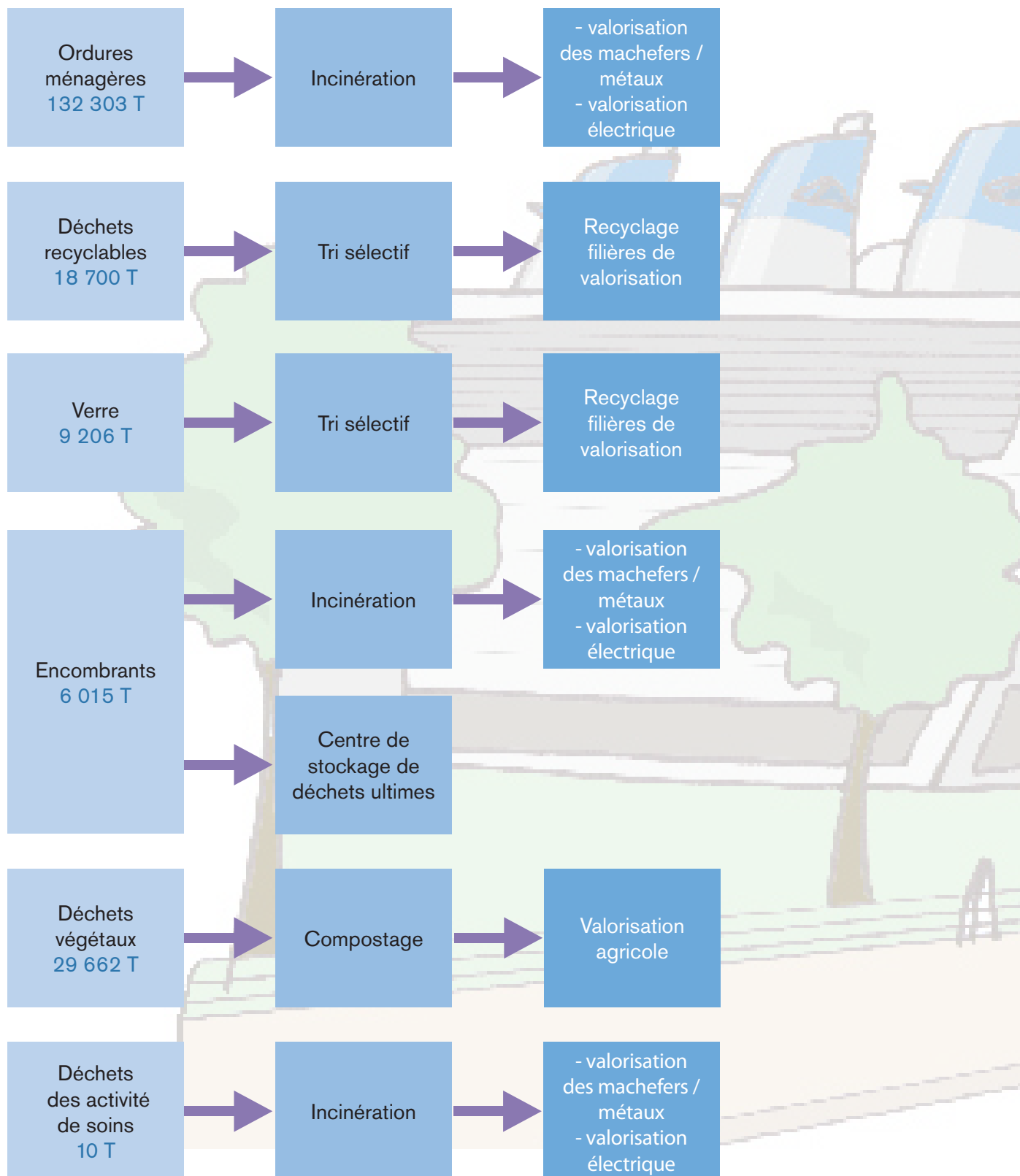
Les marchés de collecte en 2009

	N° de marché					
	09/68	09/67	09/65	09/64	A0944	0923
Titulaire	MANJOT	MANJOT	VEOLIA PROPRETE	COVED	AGEC	WILMOTTE & INDUSTRIE
Procédure	AO	AO	AOO	AOO	MAPA	MAPA
Date de notification	02/11/2009	02/11/2009	20/10/2009	20/10/2009	24/08/2009	08/04/2009
Durée totale	1 an	1 an + 3 fois reconductible	6 ans + reconduction 2 ans	6 ans + reconduction 2 ans	2 ans	2 mois
Échéance maximale du marché	02/11/2010	02/11/2013	31/01/2016	31/01/2016	24/08/2011	08/06/2009
Seuil minimal annuel		1 unité			20 000	
Seuil maximal annuel					90 000	
Prochaine reconduction		02/08/2010				

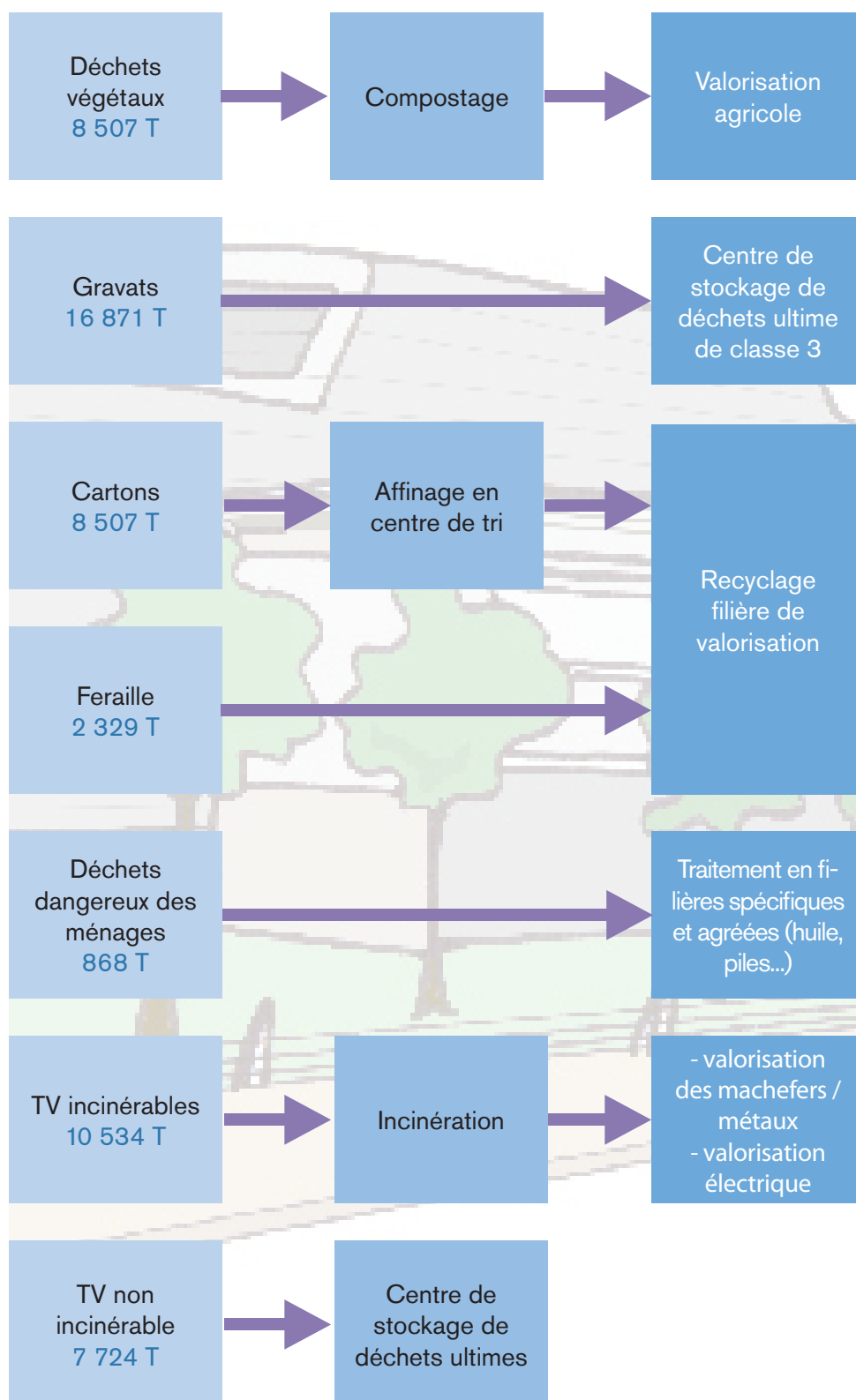
N° du marché	Objet
09/68	Fourniture et livraison de véhicules de collecte pour conteneurs d'apport volontaire aériens, semi-enterrés et enterrés. Lot n°2 : Fourniture et livraison de véhicules équipés de caisson ouvert pour la collecte de conteneurs aériens.
09/67	Fourniture et livraison de véhicules de collecte pour conteneurs d'apport volontaire aériens, semi-enterrés et enterrés. Lot n°1 : Fourniture et livraison de véhicules équipés de bennes avec compaction pour la collecte de conteneurs semi-enterrés et enter
09/65	Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés et mise à disposition de véhicules de collecte avec ou sans personnel - Lot n°2
09/64	Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés et mise à disposition de véhicules de collecte avec ou sans personnel - Lot n°1
A0944	Fourniture et livraison de conteneurs maritimes
0923	Conseil en design pour le mobilier urbain utilisé pour la collecte des déchets

Synoptique des déchets

Déchets collectés



Déchets des déchetteries



Traitement des déchets : tarification SMEDAR

Tarifs HT du traitement des déchets issus des collectes

	Tarifs Hors TVA 2008	Tarifs Hors TVA 2009	Evolution 2008/2009
Ordures ménagères			
Traitement / tonne	68,03 €	71,43 €	5,0%
Transfert / tonne	12,75 €	13,39 €	5,0%
Taxe incinération	1,5	1,5	-
TGAP à compter du 1 ^{er} janvier 2009	-	2 €	A compter du 1 ^{er} janvier 2009
TOTAL	82,28 €	88,32 €	7,34%
Encombrants			
Traitement / tonne	90,93 €	87,26 €	-4,04%
Impact TGAP (2/3 incinération 1/3 CET)/tonne	-	6,97 €	-
TOTAL	90,93 €	94,23 €	-
Impact TGAP (2/3 incinération 1/3 CET)/tonne	-	6,63 €	A compter du 1 ^{er} avril 2009
TOTAL	90,93 €	92,89 €	-
Transfert / tonne	21,65 €	22,73 €	4,99%
Gravats			
Traitement et transport / tonne	25,47 €	27,51 €	8,01%
Déchets végétaux			
Traitement / tonne	30,89 €	32,44 €	5,02%
Evacuation déchets vers non conformes (forfait)	79,06 €	83,01 €	5,00%
Déchets ménagers recyclables			
Traitement et transport	50,44 €	45,36 €	-10,1%
Apport de produits valorisables compatibles centre de tri			
Multimatériaux/ la tonne	-	140,00 €	-
Plastiques en mélange/ la tonne	-	70,00 €	-
prestations diverses au centre de tri			
Tri multimatériaux-planning SMEDAR / tonne	145,00 €	152,26 €	5,0%
Tri multimatériaux planning client / tonne	-	210,00 €	-
Prestation de caractérisation forfait 100 kg	-	150,00 €	-
Bouteilles de gaz			
Transport / rotation par enlèvement	35,60 €	37,37 €	4,97%

	Tarifs Hors TVA 2008	Tarifs Hors TVA 2009	Evolution 2008/2009
Traitement des déchets incinérables et non incinérables			
Gravats et inertes / tonne	2,60 €	3,50 €	25,71 %
Tout venant incinérables sans transfert	70,52 €	74,05 €	5,01 %
Taxe incinération/tonne	1,50 €	1,50 €	
TGAP incinération/tonne		2,00 €	A compter du 1 ^{er} avril 2009
Total	72,02 €	77,56 €	7,69 %
Tout venant non incinérables / tonne	93,01 €	89,45 €	-3,83 %
TGAP (2/3 incinération, 1/3 CET)		6,97 €	
Total	93,01 €	96,42 €	
TGAP (2/3 incinération, 1/3 CET)		5,63 €	A compter du 1 ^{er} avril 2009
Total	93,01 €	96,08 €	
Amiante Ciment			
Traitement / tonne	134,72 €	123,88 €	-8,75 %
TGAP D.I.S. / tonne	10,03 €	10,32 €	2,81 %
Total	144,75 €	134,20 €	-7,86 %
Enlèvement / prestation	160,63 €	211,6 €	24,09 %
Big/bag 10 tonnes / unité	150,27 €	83,95 €	-79,0 %
Location Caisson : mise à disposition par mois et par caisson	121,81 €	127,90 €	4,76 %
Manipulation d'un caisson dimanches et fêtes / prestation	43,13 €	45,29 €	4,77 %
refus de benne / forfait	166,1 €	174,4 €	4,76 %
Déchets verts par caisson et rotation	85,46 €	89,73 €	4,76 %
Gravats par caisson et rotation	124,91 €	131,15 €	4,76 %
Incinérables par caisson et rotation	82,08 €	86,18 €	4,76 %
Non incinérables par caisson et rotation	77,57 €	81,45 €	4,76 %
Déchets Ménagers Spéciaux traitement et transport			
Solvants chlorés et non chlorés / tonnes	710,33 €	678,60 €	-4,47 %
Peintures, vernis, encres et colles / tonnes	746,12 €	621,00 €	-16,77 %
Acides et bases / tonne	808,76 €	897,00 €	10,91 %
Produits phytosanitaires (non agricoles) / tonne	1 785,18 €	1 828,50 €	2,43 %
Produits des laboratoires / tonne	4 171,31 €	4 243,50 €	1,73 %
Aérosols / tonne	1 665,87 €	1 311,00 €	-21,30 %
Huile et Corps gras végétaux / tonne	871,38 €	253,00 €	-70,97 %
Produits chimiques dangereux	916,13 €	897,00 €	-2,09 %
radiographies / tonne	871,38 €	621,00 €	-28,73 %
Combustibles solides	2 618,41 €	2 679,50 €	2,33 %
TGAP DIS Ensemble des produits	10,0 €	10,3 €	2,9 %

Certificat

Certificate of registration

Ecopass certifie que le système de la santé sécurité au travail de
Ecopass certifies that the management system of

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Notwich House
14 bis, Avenue Pasteur
BP 589
76006 ROUEN Cedex

a été évalué et jugé conforme à la norme
has been evaluated and judged to be conformant with the standard

NF EN OHSAS 18001: 2007

Le domaine d'application du système de la santé sécurité au travail est:
The scope of the management system is:

Politiques publiques, environnementales et de la maîtrise des déchets



150 Bis avenue
Charles de Gaulle
FR-92200
Neuilly-sur-Seine
FRANCE
Tél: +33 (0)1 41 43 28 82
Fax: +33 (0)1 41 43 02 97
www.ecopass.fr
www.ecopass.be

Numéro d'identification : F-768809

Identification number

Date de délivrance : le 10 novembre 2009

Date of issue

Date de validité : le 10 novembre 2012

Date of expiry

ECOPASS

Laurent CROGUENEC

Directeur

Ce certificat est délivré sous réserve d'une éventuelle suspension notifiée entre temps et du maintien
et fonctionnement satisfaisant du système de management.
This certificate is delivered with the proviso that no suspension was notified meanwhile and the good
functioning of the management system is maintained.
La validité de la validité du certificat peut être affectée en appelant au: +33 (0)1 41 43 28 82
Check the certificate validity by calling:



Ecopass est une filiale du groupe bureau veritas www.bureauveritas.com
Ecopass is a Bureau Veritas subsidiary

Version en vigueur : F-768805 V1

Le présent certificat est une œuvre dérivée de la norme NF EN ISO 9001:2008, publiée par l'AFNOR, sous le numéro NF EN ISO 9001:2008.

